

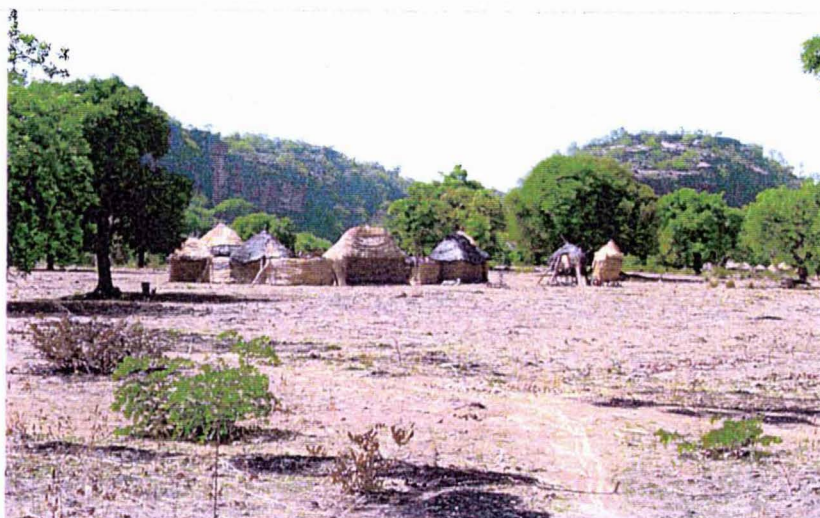
Programme Régional Parc du W / ECOPAS

Les Zones Périphériques des Parcs du W du Niger (Bénin, Burkina Faso, Niger)

Rapport de Mission du 1^{er} juin au 31 juillet

Par

Gilles KLEITZ



Rapport CIRAD – EMVT n° : 01-52

Octobre 2001



CIRAD-EMVT
Elevage et Médecine Vétérinaire
Tropicale
Programme ECONAP – TA 30/F
Campus International de Baillarguet
BP 5035
34032 Montpellier Cedex 1 - FRANCE

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet



00009028

Programme Régional Parc du W / ECOPAS

**Les Zones Périphériques
des Parcs du W du Niger
(Bénin, Burkina Faso, Niger)**

Rapport de mission du 1^{er} juin au 31 juillet 2001
par
Gilles Kleitz

© Cirad-emvt, 2001

Tous droits de traduction, de reproduction par tous procédés,
de diffusion et de cession réservés pour tous pays.

AUTEUR (s) : G. Kleitz

ACCES AU DOCUMENT :

Centre de Documentation
du Cirad

ORGANISME AUTEUR : Cirad-Emvt

ACCÈS : Libre

ETUDE FINANCEE PAR : Union Européenne

Financé sur les ressources du 7^e Fonds Européen de Développement

7 ACP RPR 742 Programme de Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence.

REFERENCE : Contrat d'assistance technique n° 52/2000/MEF/PARC-W

AU PROFIT DE : Programme régional Parc W (Ecopas)

TYPE D'APPROCHE : Recherche

TITRE : Les zones périphériques des Parcs du W du Niger (Bénin, Burkina Faso, Niger)

DATE ET LIEU DE PUBLICATION : Montpellier, octobre 2001

PAYS OU REGIONS CONCERNES : Burkina Faso, Bénin, Niger

MOTS CLES :

RESUME : La mission de structuration sur les zones périphériques des parcs du W a réalisé cinq semaines d'enquêtes de terrain au Burkina, Niger, et Bénin, un atelier régional sur les zones périphériques du W, et quatre semaines de travail en bureau à Ouagadougou. Les résultats des enquêtes indiquent que l'accès au foncier agricole, l'accès aux ressources fourragères et l'accès à la faune sauvage sont les enjeux principaux des relations entre les villageois riverains et les aires protégées du W. Sources de tensions autant qu'axes d'intervention, ces thématiques éclairent une situation institutionnelle et politique où la concertation n'est jamais le mode principal d'action des acteurs. Partant de ces résultats, un cadre d'intervention en zone périphérique est proposé, avec trois axes thématiques. Dans le contexte observé, il est posé que les actions villageoises favorables à la conservation du complexe du W doivent mobiliser conjointement la planification du développement par l'articulation locale des politiques et pratiques rurales avec les stratégies de conservation, l'amélioration des systèmes de production agricole et d'exploitation des ressources naturelles, et enfin la réduction des tensions et des conflits par la négociation entre acteurs, la médiation et l'usage systématique de la concertation. Ces trois axes d'intervention couvrent l'ensemble des objectifs d'ECOPAS pour la périphérie des parcs du W et structurent ces objectifs au sein du cadre logique du programme. Des modalités d'intervention sont ensuite explorées. La mission propose en particulier la constitution d'équipes d'animateurs villageois opérant dans des secteurs géographiques à problématique spécifique. Ces équipes seraient chargées de faciliter l'élaboration négociée et la mise en œuvre locale des actions villageoises et des micro-projets d'ECOPAS dans la périphérie des parcs du W. Elles pourraient en outre assurer la visibilité du lien entre les actions villageoises d'ECOPAS et la conservation des parcs du W, et permettre la communication, l'échange, et l'information entre les villageois et les parcs et ECOPAS. D'une manière plus générale, la mission souligne que la mobilisation de relais et de partenariats doit constituer une composante fondamentale de l'intervention d'ECOPAS en zone périphérique.

Table des matières

I - Introduction	4
II - Méthode	8
III - Observations de terrain et éléments critiques	8
IV- Problématique d'Intervention en Zone Périphérique	21
V - Conclusion	35
VI – Eléments bibliographiques	37
Annexe 1 : Terme de référence de la mission	
Annexe 2 : Calendrier de la mission	
Annexe 3 : Personnes rencontrées	
Annexe 4 : Compte rendu Atelier Alfakouara	
Annexe 5 : Compte rendu réunion Girafe	

Programme Parc W / ECOPAS

Les Zones Périphériques des parcs du W du Niger (Burkina Faso, Bénin, Niger)

« Avant, la nature versait ses fruits par terre, donc tout le monde pouvait partager. Maintenant, les fruits sont dans des boîtes et une seule personne peut tout prendre » (Parboua, campement peul de Mwabu, un vieux du village, 22/5/01, près de Logobou)

« Nos pires ennemis, ce sont les forestiers » (un villageois près de Kotchari ; 07/07/01, Tansarga, Burkina)

I - Introduction

Le Projet Régional du W / ECOPAS s'annonce d'emblée en faveur des populations riveraines des trois parcs béninois, nigérien, et burkinabé du W du fleuve Niger. Il s'agit, selon les textes du programme, d'« inverser le processus d'érosion de la biodiversité et de dégradation des ressources naturelles dans et autour du W au profit des gouvernements et des populations »¹, et « plus particulièrement des populations riveraines des aires protégées et de leurs zones d'influence »². Ceci doit se faire par « une implication et une participation réelle »³ des populations locales, notamment grâce à la « cogestion des ressources naturelles »⁴ dans les zones périphériques. Permettant une « distribution équitable des bénéfices entre le secteur public, le secteur privé, et les populations riveraines »⁵, cet objectif doit être atteint notamment par le « renforcement des capacités institutionnelles, de la coordination, et de la détermination des structures locales de gestion participative »⁶. Le cadre logique du programme mentionne « la création de capacités locales de gestion des ressources avec le concours des populations ». Pratiquement, il s'agit d'encourager la gestion durable des ressources naturelles, notamment par « émulation/dynamisation d'associations, formation des villageois, stimulation à la création d'entreprise, organisation de chasses villageoises, mise en place de micro-projets de développement et de conservation intégrés (PDCI), appui au développement social, appui au secteur santé, alternatives à la transhumance dans les aires protégées, sensibilisation, information, éducation »⁷.

Les observations effectuées sur le terrain lors de la mission révèlent cependant des situations fondamentalement éloignées de ces objectifs, voir opposées à eux. Evictions, conflits,

¹ Offre Technique Volume 1 p. 7

² Devis Programme n°1 p. 4

³ Offre Technique Volume 1 p.8

⁴ Proposition d'Organisation Technique, Stratégique et Opérationnelle/ 1^{er} CTS, p. 14

⁵ Devis Programme n°1 p. 4

⁶ Devis programme n°1, p. 5

⁷ Devis programme n°1, p. 5

abattages de bétail, infractions répétées, contournement des lois, appropriations exclusives des recettes, retombées locales marginales, concertation déficiente, arbitrages opaques, faibles moyens d'action : la liste des problèmes est longue. Il semble que le respect des limites et des règles des parcs du W se solde par une « dette sociale » importante des agents des parcs vis à vis des villageois riverains. Les déclarations de certains villageois reflètent cette tension et dénotent d'une situation actuelle en fracture avec les principes de partage, d'intéressement et de cogestion. Bien plus qu'une situation contingente, cette fracture semble historique, structurelle, et institutionnalisée ; elle est vécue par les villageois comme un état de fait.

Il faut cependant mettre en regard de ces constatations certaines avancées récentes. Les efforts des services des parcs pour associer les riverains à des activités communes, la mobilisation et l'organisation des villageois, l'héritage de certaines interventions pour la gestion des ressources naturelles, et l'enthousiasme des acteurs pour le Programme Régional du parc W dessinent déjà des solutions possibles. Ainsi, si la situation aux frontières des aires protégées du W est souvent tendue, la marge d'amélioration est grande et devra apporter des apaisements et des solutions bénéfiques aux villageois riverains dans le cadre d'une intégration durable du développement et de la conservation.

De quoi sont faites les tensions observées sur le terrain ?

La pénétration tant décriée de plusieurs dizaines de milliers de bovins dans les parcs du W, l'abattage de bétail, les amendes, les saisies de troupeaux, les arbitrages politiques autour de la transhumance, tous ces actes de force révèlent que l'accès aux ressources pastorales et que leurs usages sont l'objet d'enjeux contradictoires et de tensions étendues et ramifiées. Ces tensions touchent aussi bien les relations entre acteurs villageois que les plus hautes responsabilités politiques, avec parfois entre eux des raccourcis saisissants.

Le défrichement de parcelles à la limite du parc, parfois à l'intérieur, la contestation des limites des zones cynégétiques, l'éviction récentes de villages ou de parcelles (Burkina, Bénin), le non respect de statuts de classement en périphérie (réserves totales, réserves partielles, zones tampons, enclaves)(Bénin, Burkina, Niger) dénotent d'une pression foncière importante. Les parcs du W se trouvent tous entourés de terroirs agricoles dynamiques, certains avec des fronts pionniers actifs (Burkina, Niger). L'accès à de nouvelles terres y est souvent l'objectif principal des familles et un facteur majeur du développement des villages.

L'importance des activités illégales de chasse, qu'il s'agisse d'activités commerciales, coutumières ou alimentaires démontre que les lois et les modes officiels de valorisation de la faune sauvage restent souvent démunis face aux motivations et à l'intensité des pratiques locales. Tandis qu'à des degrés divers dans chaque pays, les cadres réglementaires et techniques sont en place pour un partage des bénéfices de l'exploitation de la ressource faunique (tourisme de vision, chasse sportive, chasse villageoise), leur mise en oeuvre et leurs retombées concrètes dans les villages restent insignifiantes dans la majorité des cas et sans incidence sur les pratiques villageoises. La mission relève par exemple que l'approvisionnement légal en viande de brousse se limite dans les meilleurs des cas observés à deux quarts de carcasse par village et par an.

Ainsi, l'accès aux ressources pastorales, aux ressources foncières et aux ressources fauniques sont les enjeux principaux des tensions observées à la périphérie des parcs du W. Les modes d'exploitation des ressources forestières, notamment au Niger, l'accès saisonnier aux points d'eau, ainsi que les pratiques de feu constituent des entrées thématiques secondaires, parfois localement importantes.

Ces tensions n'ont-elles jamais fait l'objet de règlements, d'accords, d'apaisement ? Comment s'exprime et se maintient ce statu quo ? La deuxième constatation de la mission, c'est la faiblesse des moyens institutionnalisés de concertation entre acteurs autour des

parcs du W. Des pratiques participatives *ad hoc* se sont certes mises en place entre les services techniques de l'état, les projets et les instances villageoises: comités villageois de projet, comités de gestion de la faune, association villageoises, collaborations villageois / forestiers etc. Mais liées à des interventions ponctuelles et techniques, sans existence juridique, sans mandat légal, sans droit sur les ressources, et d'une légitimité sociale limitée, les organisations villageoises observées pendant la mission restent des institutions fragiles. La mission n'a pas rencontré d'acteurs locaux mobilisés activement sur leur accès légal aux ressources naturelles. Les organisations villageoises rencontrées semblent le plus souvent opter pour la captation immédiate de subsides plutôt que pour la négociation de droits durables, d'ailleurs jugée comme perdue d'avance. La cohérence, la durabilité, et l'emprise des actions de ces organisations villageoises sur les ressources naturelles en sont d'autant plus limitées. Cette situation est à mettre en rapport avec l'atermoisement dans la mise en oeuvre de la décentralisation dans les trois pays du W, où elle a pourtant été envisagée, planifiée, ou même votée. Sans réels moyens de peser dans les décisions de gestion des ressources naturelles, les villageois règlent les tensions et les conflits avec les parcs dans l'action, sur le terrain, par leurs pratiques, légales ou non, et dans tous les cas bien loin des figures de la participation et du consensus.

Par ailleurs, en périphérie des parcs du W, l'articulation spatiale, technique et institutionnelle des différentes interventions publiques est loin d'être assurée. C'est à dire que les espaces ruraux périphériques des parcs du W ne font pas actuellement l'objet d'un aménagement des politiques agricoles, de l'élevage ou du développement rural en faveur de la conservation. Dans certains cas, il y a même contradiction flagrante : appui agricole et pastoral en réserve totale, couloirs officiels de transhumance aboutissant à des zones classées, politiques d'expansion de la culture cotonnière en bordure des aires protégées, création de zones cynégétiques de grande chasse dans des terroirs villageois saturés. Malgré cette situation difficile, la mission a noté la mise en place récente d'outils de concertation locale (par exemple les Commissions Foncières au Niger, les Comités de Concertation des sous-préfectures au Bénin) qui permettent d'entrevoir des améliorations futures.

Dans ce contexte, comment penser l'action d'ECOPAS en zone périphérique des parcs du W ? Comment une intervention dans ce contexte rural peut-elle générer une plus-value pour la conservation ? Les documents d'ECOPAS font l'hypothèse qu'une exploitation durable des ressources naturelles, qu'un partage équitable des bénéfices et qu'une responsabilisation des populations permettra d'améliorer les performances des parcs du W en terme de conservation. Mais quels sont les liens causaux entre ces propositions ? Les objectifs de la mission exigent d'explicitier les liens de causalité qui peuvent exister entre des dynamiques rurales et la conservation des écosystèmes protégés du W du Niger. Dans le contexte rural et institutionnel observé sur le terrain, et à partir des hypothèses d'ECOPAS, la mission définit plus précisément trois postulats pour justifier l'intervention du programme en zone périphérique:

- La planification concertée de l'utilisation de l'espace et des ressources en périphérie peut favoriser la conservation des écosystèmes protégés du W du Niger. L'articulation des espaces agricoles, pastoraux et de conservation, la négociation de plans locaux d'aménagement, l'élaboration commune de plan d'occupation des sols, l'amélioration de la maîtrise foncière sont les outils principaux de cette transformation.
- L'amélioration de la durabilité des systèmes de production et d'utilisation des ressources naturelles permet de réduire la dépendance des villageois vis à vis des ressources naturelles sauvages et de favoriser ainsi la conservation des écosystèmes protégés. L'amélioration des systèmes culturels, l'amélioration et l'aménagement pastoral, le suivi et le conseil auprès des producteurs, les investissements productifs, les innovations techniques sont des instruments pour atteindre ces objectifs.

- La résolution des tensions, la gestion des conflits, l'implication des acteurs dans des décisions communes réduisent les pratiques incontrôlées, illégales et prédatrices de ressources naturelles. La participation, l'implication, la responsabilisation des villageois, la mobilisation de plates-formes de concertation entre acteurs, la médiation et l'appui à la résolution de conflits sont les outils principaux pour résoudre, diffuser, ou gérer ces tensions et ainsi mieux intégrer les pratiques villageoises aux stratégies de conservation.

Avec ces trois postulats, la planification, l'économie durable, le dialogue, le cadre conceptuel de l'action villageoise en zone périphérique des parcs du W peut être précisé. L'intervention en zone périphérique part du principe que la plus-value d'une action villageoise d'ECOPAS pour la conservation est liée à l'articulation des politiques et interventions pour le développement rural avec les stratégies de conservation des parcs du W, à l'amélioration des modes d'exploitation de l'espace et des ressources et de leurs retombées locales, ainsi qu'à la réduction des tensions entre les parcs et les riverains. De façon théorique, **la zone périphérique des parcs du W est ainsi définie comme les localités où à la fois se réalisent les valeurs sociales et économiques de la conservation d'espaces naturels et où s'ajustent les pratiques rurales face à la mise en défend de ces espaces naturels.** Les critères pour délimiter « la zone périphérique des parcs du W » découlent de cette définition et sont utilisés dans le rapport pour proposer une limite physique à la zone d'intervention en périphérie des parcs du W.

A partir de dynamiques de compétition et de nuisance entre activités rurales, comment arriver à des situations d'articulation entre les politiques rurales, entre les projets et en prenant en compte les stratégies de gestion des parcs du W ? A partir de modes d'exploitation rurale consommateurs d'espaces et de ressources, comment arriver à des systèmes durables, plus stabilisés dans l'espace, plus intéressants pour les villageois ? Comment passer d'une situation de conflit et de tension entre les parcs et leurs riverains, à une situation de responsabilisation, de partage, et de co-gestion ? Quels trajets faut-il concevoir pour ces transformations ? Quelles mesures d'accompagnement seraient alors nécessaires et pourraient constituer le fil conducteur des actions villageoises d'ECOPAS ? Dans les situations observées par la mission, sur quelles prémices peut-on déjà s'appuyer ? Comment harmoniser alors un cadre régional d'intervention sur la périphérie des parcs du W ?

Pour répondre à ces questions, il faut s'inscrire dans le moyen et le long terme et mener un travail d'animation, de recherche-action, d'appui et d'investissement auprès des villageoises et des villageois. Il faut qu'ECOPAS élabore avec eux des solutions durables à leur coexistence avec les parcs du W du Niger. Dans cet objectif, la mission propose un outil pour lancer l'intervention en zone périphérique : la mise en place d'animateurs villageois. Ces équipes seront chargées de faciliter l'identification et la mise en place d'intervention articulées autour des trois thématiques du cadre conceptuel de l'intervention en zone périphérique du W du Niger (planification, production durable, concertation). La mission propose dans cet objectif la planification concertée, l'appui à la maîtrise foncière, l'appui aux systèmes d'exploitation durable des ressources faunique, de la pêche, des produits de cueillette et du tourisme, l'amélioration des systèmes de production agricole et pastorale, enfin la mobilisation de plate-formes pour la gestion des tensions par la médiation, la sensibilisation, et la formation.

Dans un premier temps, les résultats des observations de terrain sont présentés, ceci après avoir décrit la méthode de travail adoptée pendant la mission. Le calendrier de la mission et la liste des personnes rencontrées sont attachées en annexe.

II - Méthode

La mission a utilisé différentes approches pour atteindre ces objectifs: entretiens semi-ouverts avec les cadres du développement (gouvernements, territoriaux, non-gouvernementaux), entretiens ouverts et discussions thématiques de groupe (« focus groups ») avec les villageois, visites de terrain accompagnées, consultation de documents. Un atelier régional de travail a été organisé pendant deux jours pour établir les lignes directrices de l'action en zone périphérique. Il regroupait les trois composantes nationales, la coordination régionale, ainsi que certains acteurs locaux. Cet atelier a permis en outre de mieux cerner la position des personnels des parcs et celles des techniciens et coordinateurs d'ECOPAS sur les grandes options pour l'intervention en zone périphérique des parcs du W.

L'ensemble des informations a été recueilli en trois cahiers de notes, consultables à la coordination régionale d'ECOPAS, Ouagadougou. Ces informations ont ensuite été la rédaction et l'illustration de ce rapport. Les remarques suscitées par la version provisoire de ce rapport ont été intégrées dans cette version définitive.

III - Observations de terrain et éléments critiques

Cette partie présente une synthèse des observations des pays ainsi que des éléments critiques d'évaluation en rapport avec les objectifs d'ECOPAS et les termes de référence de la mission « Zone Périphérique ».

A - Observations par ressource :

a – Les ressources foncières: Les systèmes agraires gourmantchés qui dominent la périphérie des parcs au Niger et au Burkina ont évolué historiquement par une réduction des temps de jachère, une redistribution horizontale de la fertilité organique, et une chimisation récente, notamment lié à l'apparition du coton quand les conditions pluviométriques le permettent. Les systèmes de tenure, qui font de l'usufruit des terres et de sa transmission le résultat de sa mise en culture n'ont pas permis d'interdire la mise en cultures des jachères longues, ces dernières ayant presque disparu dans les années 60. Cette réduction de la durée des jachères - actuellement moins de trois ans en moyenne - a été permise par une augmentation du bétail (transferts de fertilité, association agriculture-élevage) tandis qu'elle a créé une demande accrue pour des parcours en dehors des finages villageois. L'accès aux intrants chimiques permet la poursuite de ce processus de comblement agricole des terroirs. La mission n'a pu récolter que des données partielles sur la maîtrise coutumière des réserves foncières et sur l'allocation de nouvelles terres ; ces données sont donc à compléter. Il semble que dans les terroirs saturés, en bordure des aires protégées, le partage des terres aux héritiers se négocie à l'intérieur des terres familiales, avec privilège à l'aîné. Dans les situations où il existe des réserves foncières (anciennes longues jachères ou savanes de plus de trente ans), c'est le chef des terres ou le chef coutumier qui en dispose et qui les allouent en fonction de priorité aux fils du pays et aux alliances, à la loi d'accueil, aux qualités des terres et de ses ressources etc.⁸ Les systèmes céréaliers du Niger, de la région de Botou au Burkina, et de Karimama au Bénin sont progressivement aménagés autour de la culture du coton au fur et à mesure que l'on descend vers le sud (Diapaga, Tansarga, Banikoara, Angaradébou) et que la pluviométrie

⁸ De nombreuses sources existent sur les systèmes agraires dans la périphérie des parcs du W. Nous avons consulté en particulier Chauveau & Baudran 1996 Analyse Diagnostic des Systèmes Agraires de la région de Tamou (Niger), INA-Paris Grignon, Paris ; discussion avec Lotte Pedersen (CNEARC/Montpellier) réalisant actuellement une étude sur les systèmes agraires en périphérie du parc de la Pendjari (publication sept.2001); discussion avec les Responsables du Développement Rural, de l'Agriculture à Diapaga, Banikoara, Kandi, Karimama, Birnin Gaouré.

permet de bons rendements. On passe alors de terroirs encore lâches (présence d'anciennes jachères, espaces inter-parcellaires, finages villageois non contigus, parcellaires forestières indigènes et arbres indigènes de bordure ou en plein champ) à des terroirs entièrement cultivés (peu de jachères, parcelles contiguës, finages contigus, pas d'espace arborés, arbres résiduels ou plantés, souvent Nim et Eucalyptus). Dans une région comme Founougo, les rendements moyens en coton pour la saison 2000 sont de 1 350 kg/ha avec des marges spécifiques proches de 200 000cfa/ha. Les entretiens avec les producteurs n'ont pas permis de déceler des problèmes de chute de fertilité ou d'épuisement des terres en culture cotonnière. Ces cultures font l'objet d'un encadrement par les sociétés cotonnières (crédit de campagne, fourniture d'intrants, marchés) ainsi qu'une professionnalisation bien établie (association de producteurs). Les politiques agricoles des pouvoirs publics se déclarent axées sur la production vivrière mais favorisent de fait la culture cotonnière.

Au Burkina, l'amodiation en 1996 des « zones cynégétiques » de la Tapoa Djerma et de Koakrana – zones sans statuts officiels de protection - dans des terroirs villageois a engendré des contentieux importants. Certains villages ont fait l'objet de déplacements complets ou partiels (Niembouma 1989, Mouabou 1989, Antiaga en 1993 ; Kondgieli 1999) tandis que certains sont des enclaves totales (Kondio) ou partielles (Tapoa Djerma) dans le parc et dans les réserves cynégétiques.

Si l'on suit la limite des aires protégées du Nord (frontière Niger) au Sud (frontière Burkina) (voir carte 1), la limite nord du parc (Anaga à Nabaga) est cultivée jusqu'à sa frontière naturelle. Le long de la réserve de Tapoa Djerma, les villages de Tapoa Djerma et Antiaga buttent ou pénètrent au delà des limites définies par l'Unité de Conservation du W. Plus au sud, une vaste « zone de chasse villageoise » (zone « libre » non classée mais gérée par les villageois ; voir ci-dessous §Faune) d'une largeur de 5 à 6 km longe la limite du parc mais est pénétrée à l'ouest par un front pionnier actif. Au sud, les parcelles du village de Kaabougou viennent butter contre les limites du parc sur une distance d'environ 10km, de façon discontinue. Plus au sud encore, la frontière n'est pas cultivée pendant une quinzaine de kilomètres jusqu'au village de Lada, mais cette zone est fortement utilisée par les éleveurs. A Lada, les parcelles sont proches de la piste périmétrale du parc. Plus au sud et jusqu'à la réserve de Kourtiagou, la zone est libre et sert de Zone Villageoise de Chasse pour Lada. Elle est chassée par les clients du concessionnaire de la réserve de Kourtiagou. Plus au sud encore, le long des limites de la Kourtiagou et de la réserve de Koakrana, la pression foncière s'accroît progressivement pour aboutir au sud de Maadaga à des terroirs agricoles saturés qui viennent butter contre les limites contestées de la zone de Koakrana⁹.

Cette situation complexe et parfois tendue constitue un terrain difficile pour la mise en place d'une concertation entre acteurs. L'UICN est intervenu pour le déplacement du village de Kondgieli en 98 et 99 (Projet Aires Protégées de l'Est du Burkina). En terme de politiques agricoles, la région ne fait pas l'objet d'intervention spécifique, bien que le Président Blaise Compaoré ait promu la culture cotonnière lors d'une tournée dans le secteur de Maadaga et Logobou. L'association « La Gacillie » intervient dans le machinisme agricole. Un projet de gestion des ressources et des terroirs (PGRNT) est intervenu dans la région mais, de l'avis général, les plans négociés n'ont jamais été mis en oeuvre.

Au Bénin, la saturation foncière sur l'ensemble des frontières du complexe du W est importante et continue. Dans le secteur de Banikoara, les personnels du parc ont dû déplacer des champs de l'intérieur du parc (fin 90) et s'efforcent actuellement de faire respecter la zone tampon (une bande de 5km de large à l'extérieur du parc) qui était jusqu'à récemment largement cultivée. Dans cette zone, outre les programmes habituels du CARDER, un appui à l'aménagement des bas fonds rizicoles permet la mise en culture de

⁹ Voir Bassolé A., Sawadogo, S. 1998, Reconnaissance des limites actuelles des aires protégées de l'Est du Burkina Faso – p. 16, Rapport de Mission, UICN, Ouagadougou.

plus de 500 ha. Un volet du programme PADIC appui la culture biologique du coton qui, d'après les chiffres disponibles et nos calculs, réalise une marge spécifique de 2/3 de celle du coton conventionnel (production diminuée par 2, charges financières diminuées par 6, charges de travail/ha probablement augmentées). Le long de la réserve cynégétique de Djona, un parcellaire agricole dispersée s'insère à l'Est de la route nationale 2. Des données supplémentaires sont nécessaires pour caractériser cette zone. Dans le secteur de Karimama, la saturation foncière est importante, et les champs viennent buter directement sur les limites du parc. Certaines parcelles installées à l'intérieur du parc ont été déplacées l'année dernière. Le responsable de secteur pour le Parc juge d'ailleurs qu'il serait vain de faire respecter la zone tampon de 5 km dans la mesure où la distance entre les limites du parc et le fleuve Niger dépasse rarement 10km. Cette zone présente des potentiels maraîchers importants, lié à disponibilité en eau (Niger ou nappe peu profonde).

Au Niger, la situation agricole dans le secteur de Tamou est en contradiction avec le statut de réserve totale de cette zone (classée en 62 par décret, la partie nord déclassée en 76, décret mis en application (?) à partir des années 80). Tandis que ce statut interdit toute défriche agricole, un tiers (surtout nord) de la réserve actuelle est occupée par des villages et leurs champs (Allambaré, Baniguiti, Foulanwey Gorou, Tankoundé). Ceux-ci sont appuyés dans leurs gestion des ressources naturelles par deux projets (PGRN et Energie 2). Les potentiels agricoles de cette zone protégée sont convoités : à chaque sécheresse dans le nord du pays, de nouvelles vagues d'installations sont observées dans cette région mieux arrosée. Il semble que les services forestiers et la Direction de la Faune et de la Pêche ne puissent faire jouer les arbitrages politiques en faveur du respect du statut de cette réserve. De l'autre coté du fleuve Niger, dans l'immense réserve partielle de Dosso (2,5 fois le Parc du W du Niger), des défrichements étendus et très actifs ont été observés. Basés sur des systèmes agraires de bas fonds, de plaines, et de vallée, ces défrichements délaissent les nombreuses zones de cuirasses et de relief. En l'absence de politique de valorisation spécifique du statut de réserve partielle, cette zone de Dosso fonctionne comme un front pionnier, avec une réserve foncière encore importante, et qui vient buter directement sur le W (physique) du Niger. Le long du fleuve, les populations mettent en valeur les îles du Niger (Samo, Tougué, Karey Kopto, Koabaro, Bikini) tandis que les frontières légales du parc positionnent ces îles à l'intérieur du parc. Au sujet de ces îles, des contentieux historiques depuis les années 50 ont fait intervenir jusqu'à la Présidence (île de Karey Kopto). Cette zone présente des potentialités d'intensification, déjà en partie réalisées, notamment par l'aménagement des bas-fonds et le maraîchage. La présence des services d'encadrement et des projets dans cette zone semble faible du fait de l'enclavement : le PGRN et le projet Energie 2 couvrent cependant cette zone.

b - Elevage¹⁰ L'élevage en périphérie des parcs du W exploite les parcours permanents et saisonniers et la vaine pâture. Il concerne les bovins, caprins, ovins, et asins pour l'élevage extensif, et de porcins et des volailles pour l'élevage de case. Les grands transhumants peuls exploitent les évolutions géographiques et saisonnières de la biomasse végétale et constituent des troupeaux importants exploitant des itinéraires de quelques centaines à plus d'un millier de kilomètres de latitude. Leurs bergers font transiter ainsi au travers et dans les environs du complexe du W une centaine de milliers de têtes de bétail par an. L'élevage résidant, plus dépendant des conditions locales de la végétation en saison sèche et des systèmes de production, assurent les besoins en traction animale et la production de viande des familles. Les troupeaux effectivement résidents sont en général petits (moins de dix têtes), tandis que les grands propriétaire confient leurs troupeaux à des bergers transhumants. Deux problèmes de fond ont favorisé historiquement la pénétration du bétail

¹⁰ On pourra pour plus de détail se référer au rapport de la mission ECOPAS sur les relations transhumance/parcs du W : Diallo S., Kagone H., Kompaoré A., Ouabda J.M., Toutain B., « Rapport de la Mission Transhumance » ECOPAS, Ouagadougou (sous presse, 2001).

dans les parcs du W : 1/la réduction des ressources pastorales dans les terroirs villageois du fait de l'extension du parcellaire agricole et de la réduction des jachères longues ; 2/ le recourt croissant, saisonnier ou permanent, des éleveurs du Niger aux ressources pastorales du sud. L'absence de répression efficace contre la pénétration du bétail dans les parcs du W (plusieurs centaines de verbalisation par an sur l'ensemble des parcs du W) depuis de nombreuses années (Bénin notamment), a sans aucun doute contribué à l'accroissement d'un cheptel qui a ainsi structurellement besoin des ressources du parc pour se nourrir. Un problème de fond se pose alors: dès que la surveillance est efficace, où mettre ces troupeaux transhumants (plusieurs dizaines de milliers de têtes), sachant que les terroirs périphériques sont de plus en plus saturés et que les conflits entre agriculteurs et pasteurs font des morts chaque année ? Les espaces pastoraux désignés comme tel par les droits coutumiers (des chefs villageois locaux donc essentiellement des agro-pasteurs) ou du code rural sont très rares et souvent grignotés par les labours. Diverses réformes sont en cours au Niger et au Burkina pour sécuriser les ressources pastorales dans les terroirs villageois. De fait, les conflits ouverts entre agro-pasteurs et transhumants sont courants et souvent violents pendant la saison des cultures.

Les relations entre les parcs et les éleveurs sont réduites à la verbalisation et aux règlements des pénalités contre la pénétration du bétail dans les parcs. Le bétail est confisqué et restitué contre le paiement d'une amende (par tête de bétail au Burkina, par troupeau au Niger), le montant des amendes variant ainsi de quelques centaines de milliers de CFA à plus d'un million (représentant en général entre 5 et 10% de la valeur du troupeau). Au Bénin, on « vaccine » : quelques têtes sont abattues dans le troupeau pris en flagrant délit. Ces pratiques ont l'apparence d'une taxe de pâturage et semblent être perçues comme telle par de nombreux éleveurs. On s'en acquitte pour recommencer l'année suivante. Lors de la traversée des corridors de transhumance (Kondio et Arly), le moindre dépassement des limites est sanctionné par des amendes, alors que les 40km du corridor doivent être parcourus en une journée sans véritable arrêt. On a parfois l'impression que la verbalisation des éleveurs devient pour les forestiers et les indicateurs (récompensées par un pourcentage de l'amende) une source justifiée et régulière de revenus qu'il ne faudrait pas tarir en étant plus efficace. Pour le passage des transhumants, le conservateur de l'Arly touche, pour le compte du Haut Commissaire, une taxe sans existence légale.

Les pasteurs se plaignent de l'arbitraire des amendes et des conditions de paiement. La communication entre les forestiers et les éleveurs est déplorable, du fait de question de langues et d'actes de violence. Alors que les conflits se règlent ainsi au quotidien, par des aménagements, des contournements, parfois de véritables usures, les institutions et les acteurs ont du mal à imaginer les solutions à moyen et long terme. « Coincé », de ces propres mots, entre les agriculteurs et les forestiers, un vieux peul du village de Mwabu nous indiquait (au sud de Maadaga, quelques km au nord de la « réserve » cynégétique de Koakrana):

« Les plus fatigués dans le monde, c'est l'éleveur, parce qu'il n'y a pas d'eau, pas de pâturage, pas d'endroit où passer avec un animal. Les champs de coton sont tout autour, à 200m. Le coton n'admet pas les veaux, donc il faut garder les veaux avec leurs mères, donc on ne peut pas traire. Mais où aller ? Les forestiers nous prennent à l'entrée des réserves, même si on n'est pas dedans. Les taxes sont les mêmes pour les grands et petits troupeaux : c'est mortel pour les petits troupeaux. Nous connaissons tous les maux, parce que c'est vers la réserve qu'il y a encore de la place et de l'herbe. Nous, on ne connaît que les limites de la réserve, pas là où les gens chassent... »

Quels efforts fait-on actuellement pour sécuriser l'activité d'élevage et réduire les conflits? Des accords sous-régionaux sur la transhumance permettent un contrôle des vaccinations et

des flux aux frontières. Cependant, le Bénin a passé cette année un décret interdisant la transhumance internationale sur son territoire. Peu suivi d'effets, ce décret à néanmoins lancé « un pavé dans la marre ». Si le Bénin, principal pays d'accueil des transhumants, ferme ces portes, où faudra-t-il aller ? Au Niger, l'AREN, en association avec le PASEL et les Commissions foncières négocient et bornent des couloirs de transhumance et des aires de repos. Celles-ci jouent un rôle important dans la région de Tamou dont la vocation pastorale est soulignée. Le PABEL, au Bénin, favorise les améliorations pastorales. De nouveaux codes pastoraux au Burkina et au Niger devraient asseoir des droits, des espaces et des pratiques d'élevage et permettre de mieux équilibrer les arbitrages dans les conflits agriculture-transhumants.

Deux éléments ressortent de ces constatations : 1/ Il faut un cadre sous-régional pour trouver des solutions aux questions de l'élevage transhumant ; 2/Dès l'instant où les aires protégées du complexe du W deviennent effectivement imperméables aux animaux domestiques, les terroirs villageois immédiatement contigus ne peuvent plus assurer l'alimentation des bétails transhumants, et dans une moindre mesure, des bétails résidents. Afin de contribuer à résoudre ces questions, Ecopas et les parcs du W ont donc besoin de relais, au sein d'un cadre sous-régional d'intervention. Dans ce cadre, le rôle spécifique des Parcs et d'Ecopas serait de faire entendre les exigences de la conservation. Ecopas pourrait aussi proposer des actions pastorales ponctuelles (aménagement des corridors, points d'eau etc.) dans la périphérie immédiate des parcs du W.

c - Faune : Si l'idée d'une valorisation de la faune par la chasse et le tourisme est bien présente dans les politiques des trois pays, sa mise en oeuvre est loin d'être aboutie, même dans les situations les plus avancées. En particulier, les bénéfices aux niveaux des villages sont le plus souvent insignifiants. Ces faibles retombées positionnent encore la conservation de la faune contre les intérêts villageois. En conséquence, la mission a observé des potentiels d'amélioration très importants. En effet, le principe d'une valorisation accrue, partagée et durable de la faune étant accepté par tous, il s'agit souvent plus d'améliorer des systèmes déjà en place (cadre juridique, attribution des concessions, partage des revenus, responsabilisation des organisations villageoises, techniques d'exploitation) que de créer un cadre nouveau. La situation contrastée des trois pays justifie une présentation séparée.

Au Burkina, l'entrée en vigueur des décrets de 1996 portant réglementation sur l'exploitation de la faune et sur l'institution de la concession de gestion de la faune ont déclenché une multiplication de nouvelles zones amodiées, sans que celles-ci possèdent nécessairement un statut classé officiel. Dans l'Unité de Conservation du W, c'est ainsi que les zones de Tapoa Djerma (chassée depuis les temps coloniaux mais sans statut jusqu'à ce jour) et de Koakrana (« créé parce qu'il y avait un trou entre l'Arly et la Kourtiagou » *dixit* un agent local de l'Unité de Conservation du W) sont soustraites aux terroirs coutumiers dans les années 90 et font l'objet d'une amodiation dès 1996. Sans classement officiel, les limites de ses « réserves » sont souvent contestées par les villageois ou par les experts¹¹. La mention la plus officielle qui institue ces deux « réserves » est la publication en juin 1996 de leur « Plan de Gestion » respectif. Comme nous l'avons précisé plus haut au sujet du foncier, ces amodiations se sont soldées par des évictions et des déplacements, dans un cas d'un village entier. La troisième réserve de chasse de l'Unité de Conservation du W au Burkina est la zone de Kourtiagou, qui est dotée d'une pleine existence légale (décret de 1957).

La législation burkinabé prévoit que la moitié des taxes de gestion perçues dans le cadre des activités de grande et moyenne chasse soit versée aux Associations Villageoises de Gestion de la Faune. Cependant, au niveau de chaque village, les revenus annuels à la périphérie des réserves de Tapoa Djerma, de Kourtiagou et de Koakrana sont de l'ordre de 130 000 cfa, ce qui représente pour l'ensemble des villages moins de 8% des recettes de chasse perçues par

¹¹ Voir Bassolé A., Sawadogo, S. 1998, *ibid.*

l'état¹². Quant aux bénéfiques en viande, les informations confirment que les villages ont reçus au mieux chacune des deux dernières années, « deux bras » c'est à dire deux fois un quart de carcasse non spécifié (Roanne, Buffle etc.). Les bénéfiques liés à l'emploi sont évoqués à maintes reprises et semblent constituer la principale retombée locale de la chasse sportive à ce jour.

L'exploitation de la chasse villageoise suit la même logique : théoriquement intéressante pour les villageois, ces retombées chiffrées sont dans la réalité très faibles. Des terroirs villageois de chasse sont définis par les comités villageois au sein des terroirs villageois. Dans ces zones périphériques des réserves cynégétiques, la petite chasse sportive (essentiellement gibier de plume) est pratiquée par les touristes qui versent 7500 CFA/jour pour les comités villageois. Le nombre de jours chassés par des clients des deux réserves a été de l'ordre de 100 pendant la dernière saison, contribuant ainsi 100 000 CFA à chaque comité. Théoriquement ouverte aux chasseurs locaux, la petite chasse en terroir villageois requière un permis dont le prix a été multiplié par 5 cette année (pas d'explication donnée), soit 16 500 CFA (chasseurs burkinabés, petite chasse). Dans ces conditions, seulement deux chasseurs locaux ont acheté un permis, contre près d'une quinzaine l'année dernière. Sur Ouagarou, même phénomène, aucun permis local n'a été vendu cette année. Les villageois sont de fait exclus de l'activité de chasse légale, ce qui a selon toute vraisemblance une incidence négative sur le niveau de braconnage.

Toujours au Burkina, il reste à faire une évaluation de la chasse sportive du point de vue de la périphérie des aires protégées et de leurs populations. Plusieurs observations peuvent déjà être faites. L'attribution des concessions de chasse, non soumise à appel d'offre, ne permet pas de faire jouer la concurrence et de choisir le plus offrant en matière d'aménagements communautaires et de bénéfiques aux populations. L'absence de pénalités en cas de non respect des cahiers des charges par les concessionnaires limite encore les obligations des exploitants vis à vis des populations riveraines. Le fait que moins de 50% des quotas soient vendus chaque année pose des problèmes de revenus et donc de possibilité d'investissement dans les zones cynégétique et leur périphérie. La distribution des dividendes villageoises de la chasse sous forme d'une subvention étatique indifférenciée (location zone chasse + permis + 1/2 taxes des gestion, perçue par Dir. Env. et redistribuée), perçue par les Eaux et Forêts, non liée aux trophées chassés, redistribuée par l'Etat, et partagée également entre tous les villages diminue la visibilité de son lien avec la conservation et la gestion de la ressource faunique. Dans ces conditions, l'équation « effort communautaire de conservation = revenus villageois » ne peut être vérifiée par les villageois. A l'heure actuelle, en termes économiques, on peut estimer pour les réserves de Tapoa Djerma, Kourtiagou et Koakrana, que les recettes de la chasse sportive sont réparties à hauteur de 79% aux privés, de 20% à l'Etat, et de 1% aux villageois (saisons 1999/2000 et 2000/2001, à partir des prix catalogues, de la répartition théorique des recettes versée à la DFP, et des statistiques DFP/Diapaga). Par exemple pour la zone de Tapoa Djerma en 2000/2001, le chiffre d'affaire peut être estimé à 56 Millions CFA pour le concessionnaire, sur lequel l'Etat perçoit 11 Millions, dont 800 000 pour les villageois¹³.

Par ailleurs, le système institutionnalisé de délation pour la surveillance des aires protégées par des agents villageois repose sur des principes moraux dont l'usage est loin de faire

¹² Voir Rapport Activité de Chasse 1999/2000 et 2000/2001/ Dir. Environnement/ Diapaga. Aimablement communiqué par M. T. Ouada, conservateur du W.

¹³ Ibid. Estimation des chiffres d'affaire sur nombre de clients, prix moyens journée sur catalogue, quotas utilisés 50%, et autres prestations de services. Voir également pour des critères d'évaluation économique de l'exploitation des réserves cynégétiques de l'Est du Burkina : 1998 « Etude de Faisabilité d'un Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune au Burkina Faso », Rapport Cirad-EMVT n°98-043/ Club Faune ; Montpellier.

l'unanimité. Ce système est parfois la cause directe de divisions et de conflits importants au sein des villages (Alfakouara, Kondio, Tapoa Djerma).

On a dit plus haut que ces terres (Tapoa Djerma + Koakrana = 54 000 ha¹⁴) ont été retirées en 1996 des espaces libres ouverts aux villageois, sur simple décision de la Direction de la Faune et des Pêches, sans classement ou décision légale (il n'existe aucune loi ou décret portant classement de Tapoa Djerma et de Koakrana) et sans négociation des limites géographiques. Il est donc légitime de comparer les retombées locales de ce type de mise en valeur avec celles de la mise en valeur agricole et pastorale qu'auraient réalisée les villageois si ce terroir n'avait pas été « saisi ». Avec des rendements agricoles et zootechniques planchers et une mise en culture de 50% de la surface des « réserves », on arrive à des valeurs de production de 3 milliards de CFA¹⁵, soit 50 fois plus que les produits actuels de la chasse et avec une distribution favorable aux villageois. On comprend bien que cette différence majeure, qui n'est pas perçue par les villageois uniquement comme un manque à gagner, nourrisse des contentieux important autour de la terre et ne facilite pas les rapports entre les forestiers et les villageois.

Pour conclure sur le Burkina, la mission retient 1/des lois favorables à la chasse (dont la chasse sportive gérée par les villageois sur les terroirs villageois) mais défavorables à l'exploitation directe de la viande de brousse, 2/une exploitation cynégétique à consolider, 3/des bénéfiques villageois à consolider, enfin 4/des associations villageoises qui fonctionnent plus comme des relais de surveillance et comme des récepteurs des prébendes de l'Etat que comme des organes de gestion locale des ressources fauniques. Ces remarques ne sous-estiment pas les acquis réalisés depuis une dizaine d'années au Burkina-Faso dans la gestion durable de la ressource de faune. Elles soulignent plutôt que ce système de gestion offre des marges d'amélioration très importantes, notamment au niveau qui nous intéresse ici : celui des villages et des familles. Pour réaliser ces potentiels, l'Etat Burkinabé doit jouer un rôle de contrôle et d'arbitrage plus fort que celui qu'il a pu assurer jusqu'à maintenant, et ce auprès des concessionnaires et au profit des villages riverains. Sans ses mesures, la chasse sportive peut rapidement être néfaste au développement des villageois et à la conservation. D'autres projets interviennent dans le secteur de la faune au Burkina, mais aucun autre qu'ECOPAS ne travaille spécifiquement sur la thématique faune dans le Parc National du W et sa périphérie.

Au Bénin, le diagnostic est similaire, à ceci près que la distribution des dividendes de la chasse sportive est encore moins avancée. Dès leur conception il a 5 ans par le Projet de Gestion des Ressources Naturel (PGRN) du GEF, les Associations Villageoises de Gestion des Ressources et de la Faune (Avigref) (initialement les Associations Villageoises de Chasse) devaient recevoir une partie des recettes versées au Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) par les exploitants de safari des deux zones cynégétiques adjacentes au parc du W au Bénin : le Djona et la Mekrou. Fixées ensuite théoriquement à 30% des recettes, ces dividendes n'ont à ce jour jamais été touchées par les Avigref de la périphérie du W. Motifs invoqués: les Avigref n'ont pas d'existence légale, elles ne sont pas prêtes à gérer des fonds, il faut un encadrement, « nous attendions le démarrage d'ECOPAS » (dixit un agent du CENAGREF). Bien que les responsables du CENAGREF et du parc du W se déclarent pour un partage des dividendes de la chasse, la mission a noté une résistance à cette vision au niveau des agents de terrain (voir ci-dessous). Le retard dans le partage de la recette des chasses sportives représente un manque à gagner cumulé de plusieurs millions de Fcfa pour les Avigref. Nous sommes donc dans une situation où un

¹⁴ in Bassolé, A., Sawadogo, S. 1998 « Reconnaissance des Limites Actuelles des Aires Protégées de l'Est du Burkina », rapport de mission, UICN, Ouagadougou.

¹⁵ 54 000 ha / 2 ; avec 100 000CFA/ha valeur production Coton / céréale + 10 000CFA bétail/ha soit près de 3 000 000 000 CFA.

cadre légal incomplet (une loi est en attente depuis 1995, voir ci-dessous) prescrit le partage des produits de l'exploitation cynégétique avec les acteurs villageois, mais où la pratique actuelle des agents de l'Etat préserve l'exclusivité des recettes pour le trésor public, et plus récemment pour le CENAGREF. Pour l'instant, les villageois sont exclus de fait.

L'histoire de la mise en œuvre du PGRN dans les années 1990 illustre ces propos. Le concept de chasse villageoise, qu'elle corresponde à une exploitation directe de la viande de brousse ou à la vente de permis de petite chasse sportive, a été progressivement écarté lors de la mise en œuvre du projet PGRN. Bombardée par le projet sur un corps de forestiers peu favorables à ces approches, l'idée a été écartée par des avis contraires (rapport du responsable volet VGFER 1996), ainsi qu'au cours de différents ateliers (Kandi puis Parakou). La chasse villageoise est jugée trop dangereuse, et il est conseillé de la remplacer par des formes alternatives de partage des bénéfices de l'exploitation de la faune : une part des carcasses et des recettes de chasse sportive doit être réservée aux villageois. Cependant, ces décisions font l'objet d'âpres négociations. Initialement fixé à 10% lors de l'atelier de Parakou, le PV de la réunion rapporte que seulement 5% des recettes doivent retourner aux Avigref, ce qui sème la confusion. La proposition de donner la moitié de la viande de chasse aux populations, contre un quart pour les clients et un quart pour les forestiers soulèvent un tollé chez les forestiers. On s'accorde finalement sur un tiers pour tous¹⁶. Finalement, il semble que le PGRN n'ait jamais réussi à arbitrer le partage des recettes de l'exploitation de la faune entre les différents acteurs. En conséquence, la faune fait actuellement l'objet d'une exploitation centralisée dont les villageois ont été de fait exclus. Ainsi, bien que des structures villageoises existent, les forestiers se montrent extrêmement réticents à leur confier des responsabilités autonomes en matière de gestion de la faune. A titre d'exemple, la possibilité pour une Union d'Avigref de gérer l'amodiation d'une zone cynégétique ou la possibilité de mettre en place des zones de chasse villageoise à la périphérie du parc ont soulevé des résistances importantes au cours de l'atelier sur les zones périphériques du W réalisé dans le cadre de cette mission (voir annexe 4). De façon plus alarmante, l'augmentation des revenus villageois liés à la chasse n'est pas apparue comme une préoccupation importante des agents des parcs, ni comme un élément majeur dans leur stratégie de conservation de la faune.

La participation de certains villageois à la surveillance des zones cynégétiques et du parc sous forme d'« auxiliaires » n'entame en rien ces constatations. De la même façon qu'au Burkina, les associations villageoises fonctionnent de fait comme le relais ambigu des forestiers pour les patrouilles anti-braconnage. Des membres, souvent « anciens braconniers », appuient les équipes de gardes dans leurs tournées, parfois contre 1000cfa/jour, mais sans que cette rémunération ne soit ni automatique (ce qui laisse à penser que le seul fait de connaître les tournées et les pratiques de surveillance des gardes vaut au moins 1000cfa par jour) ni urgente (le CENAGREF payait ces auxiliaires villageois une ou deux fois par an. Le CENAGREF signale toutefois que la situation s'est améliorée récemment). De plus, l'utilisation pendant ces tournées d'armes dont les calibres de munition sont largement disponibles sur le marché empêche tout contrôle rigoureux de leur utilisation.

La réserve de Djona fait par ailleurs l'objet d'une exploitation de tourisme de vision gérée par les villageois. Héritage du projet PGRN, les équipements (plate-forme d'observation, marre sur-creusée) permettent de valoriser une population d'éléphants souvent visible. Cette activité génère des recettes annuelles de l'ordre de 300 000 cfa. (ticket d'entrée et guidage). Cette activité stable a cependant souffert de la faible capacité des Avigref à assurer la redistribution réglementaire des recettes perçues par les guides touristiques. L'absence

¹⁶ Ces remarques sont issues d'une entrevue sur l'histoire du projet PGRN avec l'ancien coordinateur du volet VGFER, qui s'occupait notamment de la gestion de la faune ; Cf. GK, 2001 Notes de mission Zone Périphérique W, cahier 1 pp.39-44 ; ECOPAS, Ouagadougou.

d'appuis organisationnels aux Avigref depuis la fermeture du volet VGFER du PGRN (en 1998) est sûrement une des raisons de cette faiblesse.

Une nouvelle loi sur la faune est en gestation depuis 1995, actuellement en examen à l'Assemblée Nationale. Si elle était votée, elle entérinerait des éléments favorables aux villageois. En particulier, elle imposerait le partage des recettes et de la viande tirées de la chasse sportive, elle reconnaîtrait légalement les Avigref, leurs devoirs et leurs fonctions, et elle permettrait la mise en place de certaines formes de chasse villageoise. Le changement du conservateur du parc du W au Bénin va également dans ce sens. Il faut noter également que deux interventions ont également vocation à intervenir sur les ressources fauniques en périphérie du parc du W : le projet du CBDD (Coopération Néerlandaise, ainsi que le volet action villageoise du projet PCGPN du GEF). Une coordination au niveau national doit être mise en place, car le projet ECOPAS, le projet CBDD et l'intervention villageoise du PCGPN ont les mêmes objectifs et couvrent tous les trois la périphérie du parc du W.

Pour conclure sur le Bénin, la mission retient les éléments suivants : 1/ une exploitation cynégétique bien rodée sur les deux zones cynégétiques périphérique du W (avec cependant des points d'interrogation sur les comptages, sur la fixation des quotas, sur le taux de vente des quotas) ; 2/ un cadre légal qui permettrait à terme une redistribution d'une partie des recettes et produits de la chasse sportive aux communautés riveraines (actuellement limité à un tiers de la viande) ainsi que la possibilité légale d'organiser la chasse villageoise, 3/ l'existence d'association villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune, enfin 4/ une situation à la fois d'attente et de blocage entre villageois et responsables du parc, liée aux positions historiques de ces derniers et au blocage législatif. ECOPAS est vu par le CENAGREF comme par les Avigref comme l'intervention qui permettra de débloquer cette situation autour du parc du W.

Au Niger, la chasse est fermée. Elle a été ouverte momentanément en 1996 puis refermée sous prétexte qu'elle favorisait l'entrée d'armes dans le pays. Le tourisme de vision dans le Parc du W ainsi qu'à Koundé avec ses girafes constitue la seule valorisation économique légale de la grande faune sur le complexe du W. Sur le parc du W, aucune redistribution des revenus du tourisme (2000 visiteurs par an, 1500 nuitées exploitées par deux compagnies, une nationale, une privée) aux populations riveraines n'est prévue ou réalisée. Seul l'emploi de guides et de « bénévoles » de surveillance constitue un bénéfice pour les populations riveraines. Les potentiels de création de revenus villageois tirés du parc sont réels mais ne représenteront jamais qu'une composante mineure de l'économie rurale. A ce titre, la mention peut conseiller certaines actions en faveur des villageois : la distribution fixée par l'état d'une partie des recettes du parc aux villages périphériques, l'emploi systématique de personnes vivant dans les villages riverains, le développement de l'artisanat, le développement du guidage pour l'écotourisme.

La petite chasse est vue par plusieurs responsables nigériens comme une possibilité à courte échéance. L'exploitation des girafes (en zone périphérique, les girafes n'existant pas dans le parc) comme produit de tourisme de vision est déjà bien développée, avec des recettes moyennes de 200 000 CFA par mois, réparties théoriquement entre une association de guide et des comités de développement villageois. L'absence d'appui que traverse actuellement la structure villageoise faïtière (O.D.D.) représente certe un test de durabilité. Comme elle survient seulement six mois après la mise en place de l'organisation, elle risque plutôt de remettre en cause des acquis encore trop récents (Cf Annexe 2, PV réunion Girafe Niamey 28/6/01). Par ailleurs, les populations des rives du Niger exploitent les ressources du fleuve et les berges depuis longtemps, parfois en effraction de la réglementation des pêches (limites des eaux du parc du W, taille des mailles des filets).

Pour conclure sur le Niger, la mission retient les éléments suivants : 1/ pas de chasse autorisée actuellement ; 2/un secteur touristique plus important que dans les deux autres

pays mais bénéficiant très peu aux populations locales, 3/un potentiel de développement de ce secteur touristique (safari canoë sur le W physique du Niger et sur la Mekrou, safari à pieds, autres produits) pour générer des recettes villageoises de guidage et d'hébergement, 4/ une thématique de gestion durable des ressources du fleuve Niger, et enfin 5/ le besoin de pérenniser les acquis de l'exploitation durable des girafes par le tourisme de vision, enjeux à la fois de conservation pour l'Afrique de l'Ouest et pour le développement local.

d - Eaux : l'eau en zone périphérique est une problématique ponctuelle secondaire, localement importante. En effet, bien qu'il s'agisse d'une préoccupation centrale dans la vie des villageois, les besoins et les pratiques en matière d'utilisation d'eau de surface et de puits ne touche que très ponctuellement les ressources du parc et leur évolution. Ainsi, dans le cadre d'aménagements pastoraux et de l'équipement du couloir de transhumance de Kondio, la création de deux points d'eau pour bétail est à réaliser. Dans le cadre de la marre incluse dans le parc au village de Laaba (Burkina), des règles d'usage de cette marre villageoise sont à définir. Sur ce site, l'aménagement d'un point d'eau annexe, en dehors du parc et pour le bétail est une mesure qui permettrait de sécuriser l'utilisation villageoise de la marre tout en limitant l'impact écologique des usages. Dans le cas des villages de la zone de Botou (Burkina), mal équipés en forages, il faudrait vérifier l'utilisation qui est faite des zones humides limitrophes du parc. Les aménagements hydro-agricoles (bas fond, irrigation maraîchère) pourraient constituer des voies d'intensification dans plusieurs sites favorables : dallol de dosso au Niger, bas-fonds de Founougo – déjà partiellement aménagés- et zones inondables de Karimama au Bénin, bas fonds de Logobou, de la partie Est de la chaîne de Gobnongou, enfin le long de la Kourtiagou au Burkina. De très nombreux projets sont mobilisables pour ces aménagements, autant au plan technique qu'en matière de co-financement.

e - Bois : l'approvisionnement en bois des familles de la périphérie des parcs du W n'est apparue nul part comme le principal facteur de déboisement ni comme une charge de travail croissante pour les villageois. Cependant, des activités commerciales de coupe de bois et de fabrication de charbon, à destination des marchés urbains prennent place dans les trois pays, avec un impact plus notoire au Niger où les ressources ligneuses sont nettement moins denses. Au Niger, ces dynamiques font déjà l'objet d'un programme national de marchés contrôlés (Projet Energie Domestique, actuellement Energie 2). Localement, il existe plusieurs projets de reboisement (Logobou, Banikoara, Falmey etc.), utilisant des espèces exotiques et indigènes.

Les prélèvements des riverains sur les ressources ligneuses du parc pour obtenir du bois d'œuvre ou de feux n'ont jamais été cités comme problème majeur au cours de la mission. Par contre, l'émondage excessif (la « mutilation » disent les forestiers) parfois pratiqué par les bergers transhumants serait la cause d'un cycle de déboisement et de perte du couvert arboré des zones des Parcs du W les plus parcourues par le bétail. L'impact de ces pratiques sur l'écosystème protégé reste à préciser. L'arbre fourrager en zone périphérique est une réalité que les codes forestiers et les pratiques des gardes forestiers ont parfois du mal à appréhender : on a tendance à interdire pour limiter les impacts, avec des résultats incertains, plutôt que d'adopter des stratégies d'utilisation durable en définissant des niveaux d'exploitation.

f - Feux : les zones périphériques et les aires protégées sont l'objet de stratégies différentes en matière d'usage des feux. Les parcs et les services forestiers préconisent des feux précoces annuels de faible intensité, ce qui favorise la densification des couverts arborés. Par contre, les agriculteurs brûlent des résidus de culture en fin de saison sèche, ce qui démarre des feux de brousse tardifs. Les braconniers sont accusés également de favoriser les feux tardifs pour faciliter la chasse. Les éleveurs souffrent des feux de mi-saison sèche où beaucoup de biomasse apétable est brûlée. Pour leurs animaux, le bilan des feux tardifs,

bien que correspondant à une période cruciale, bénéficie cependant des effets de flushing avant l'arrivée des pluies. Ces intérêts variés et souvent divergents, ne dessinent pas de recommandation univoque pour la gestion des feux en zone périphérique du W. L'intervention d'ECOPAS sur ce thème devra organiser le débat localement pour déterminer dans chaque contexte quelles sont les options préférées.

B - Observations transversales :

a - Concertation et rapport entre acteurs : les rapports entre forestiers et villageois sont tendus (éviictions, amendes, abattage et saisie de bétail) mais ont été améliorés dans les dernières années, notamment par une augmentation du nombre de contacts consultatifs ou de collaboration par rapport aux contacts répressifs. Cette amélioration est liée à la création de comités villageois spécialisés dans les questions de gestion de la chasse et des ressources naturelles. Il s'agit de rapports contractuels entre des « auxiliaires » (Bénin), « bénévoles » (Niger), « pisteurs » (Burkina), membres d'associations villageoises de gestion des ressources naturelles (sauf Niger), souvent anciens braconniers, qui participent activement aux patrouilles de surveillance et à la lutte anti-braconnage. Ces personnes bénéficient d'avantages officiels significatifs bien que faibles (paiement ou possibilité de paiement, 21% du montant des contraventions sur les éleveurs et braconniers (Burkina), viande de chasse pendant la saison) et indirects (connaissance des pratiques de patrouille, accès au parc, relations avec les forestiers etc.). Mais comme ces volontaires constituent une minorité parmi les villageois, il est peu probable que leurs bénéfices diffusent les tensions existant entre les autres villageois et les forestiers. De plus, le système de délation mis en place par ces auxiliaires crée souvent des tensions au sein des villageois (cf remarque plus haut).

Les relations agriculteurs/éleveurs sont très tendues en saison des cultures. Un projet de résolution de conflit (SNV) dans la périphérie du W au Bénin entre agriculteurs et éleveurs a dû être clos suite à une mort d'homme. Par ailleurs, les relations entre les départements de l'élevage et les parcs sont également difficiles (Niger, Burkina, Bénin), avec des problèmes de communication, d'information et de concertation (Burkina) et des pressions politiques (Niger). Avec les départements de l'Agriculture, la situation est parfois similaire, dans la mesure où les parcs accusent les services de vulgarisation de distribuer des intrants pour des parcelles situées dans les zones protégées.

Ces situations éclairent la question de la tutelle des interventions villageoises en périphérie du parc du W dans chacun des trois pays : ces activités tombent-elles sous la responsabilité du parc, du département de l'agriculture et du développement rural, du département de l'élevage, d'une coordination locale ? Il se dégage de la mission que les responsables des parcs considèrent qu'ils doivent être la tutelle des interventions en zone périphérique, par exemple en présidant des comités locaux de concertation. Cependant, ces services techniques n'ont en général ni l'expérience, ni le capital social, ni de recul possible vis à vis de leurs fonctions, ni encore le mandat légal pour travailler en zone rurale. Ces questions se posent également pour la coordination de l'intervention des trois pays sur leur zone périphérique : quel cadre de coopération entre les CENAGREF, DFPP, et DFP/E&F faut-il adopter pour mettre en oeuvre une approche commune, et notamment définir une coordination des différentes interventions recensées en zone périphériques (la mission a noté plus d'une trentaine d'interventions : services techniques d'Etat, projets, ONG etc.) ? Les CTS doivent jouer ce rôle à l'échelon régional, mais pourront-ils suivre les questions de coordination entre les échelles locales ? Faut-il des instruments plus proches du terrain ?

Planification : Du fait de cette déficience de modalités officielles et pratiques de concertation locale entre acteurs, les zones périphériques des parcs du W ne font pas actuellement l'objet d'un processus de planification concertée entre acteurs (agriculteurs-

éleveurs, éleveurs, Dept. Elevage, Dept Agric., Dept Parcs). Cependant certains organes de planification sont en train de se mettre en place. Au Bénin, les comités de concertation dans les sous-préfectures (Projet PADIC) ont pour rôle une coordination des interventions de l'Etat, des projets et des ONG dans leur circonscription. Au Niger, les Commissions Foncières, sous la tutelle du Secrétariat Permanent du Code Rural, mettent en place un cadastre rural. Dans la mesure où toute appropriation foncière à vocation à y figurer, cet outil est déjà utilisé pour résoudre des conflits au niveau des villages (délimitation de couloirs de transhumance, d'aires d'accueil pour les transhumants). Cependant, il a été noté que bien qu'entériné par une commission foncière où siège de plein droit un représentant des Eaux et Forêts (et donc de la Faune, des Pêches et de la Pisciculture), des couloirs de transhumance ont été démarqués sur le terrain et aboutissent à l'entrée de la réserve totale de Tamou et du parc du W du Niger. La mission fait la même remarque pour l'existence dans la réserve de Tamou d'un poste de vaccination (pour sortie du territoire) alors que la sortie la plus aisée passe par le parc du W au Niger et au Burkina : les différentes interventions publiques sont contradictoires, l'une encourageant le non-respect de l'autre. La coordination des politiques d'utilisation des terroirs reste donc à améliorer. Certains terroirs de la zone périphérique possèdent un schéma local d'aménagement négocié par des interventions ou projets ponctuels (Koundé-Giraffes, Alambaré PGRN, Tansarga-ADEL, AlfaKouara-PGRN, Tapoa-PGRNT etc.). Ces schémas n'ont en général pas encore été mis en oeuvre.

Décentralisation : Ces difficultés de concertation, de planification locale, et de mise en oeuvre découlent du fait que la décentralisation n'est effective dans aucun des trois pays de la périphérie des parcs du W. Planifiée au Burkina, votée mais pas décrétée au Bénin, envisagée au Niger, la décentralisation en vue ne couvre de toute façon pas spécifiquement la gestion des ressources naturelles. La mission n'a pu acquérir d'information majeure à ce sujet, et il semble que le débat ne soit pas avancé dans aucun des trois pays. S'agira-t-il de confier la gestion, l'usufruit ou la propriété des ressources naturelles à des instances locales élues (maires, communes, comités villageois) ? Du fait de cette limite juridique, l'ambition de responsabiliser les villageois qu'ont les différents projets de gestion des ressources naturelles –dont ECOPAS en zone périphérique –, est limitée *de jure* à des mesures réglementaires locales. Plutôt qu'une pleine participation liée à une position de droit dans les négociations, les villageois doivent accepter des contrats et des conditions dictés par les institutions d'Etat et les projets. Nous citons à nouveau ici le Projet PADIC au Bénin qui fait un important travail de développement institutionnel (sous-préfectures et villages) en prévoyance de la décentralisation. L'ADEL (Coopération Suisse) travaille également depuis un an à l'appui au développement local (développement organisationnel dans les villages notamment) dans certains villages périphérique du W au Burkina Faso.

Cogestion : Dans ces conditions, parler de co-gestion des ressources naturelles comme le fait le document stratégique ECOPAS (p.16) semble irréaliste. Dans aucune des situations visitées par la mission il n'a été constaté les prémices ou même l'intention de travailler dans cette direction, c'est à dire vers une responsabilisation juridique, financière, et technique des comités villageois de « producteurs de faune » et de gestion des ressources naturelles.

Au Burkina, où la redistribution des dividendes de l'exploitation de la faune est la plus avancée, les associations villageoises de gestion de la faune ne participent pas à la fixation des quotas, à l'attribution des concessions, aux négociations des tarifs et à l'allocation des recettes. Ces associations villageoises ne peuvent pas être amodiateurs de zones cynégétiques classées. Les capacités de ces associations restent sans doute insuffisantes, à en juger en particulier par l'absence de budget annuel, de plan d'attribution des fonds aux projets villageois etc.

Au Bénin, le Cenagref garde encore la main haute sur les revenus de la chasse et l'idée d'une co-gestion reste étrangère à biens des agents forestiers. De plus, l'application du code

forestier en « zone libre » (terroirs villageois) hôte le plus souvent toute responsabilité aux villageois : un forestier d'Alfakouara estime par exemple que « tout prélèvement doit être sanctionné, même s'il est autorisé, car il est la porte ouverte aux abus ». On ne saurait cependant sous-estimer les acquis des organisations villageoises de gestion des ressources naturelles et de la faune. Fonctionnant au ralenti sur des revenus minces et des visés d'embrigadement plutôt que d'émancipation, ces organisations ont su se maintenir malgré tout et elles remplissent certaines fonctions de développement (exploitation touristique des girafes, réception de la part villageoise des revenus de la chasse, distribution de la viande de chasse, exploitation du site touristique d'Alfakouara). Les organisations villageoises ont fait part lors de l'atelier sur les zones périphériques de leur enthousiasme et de leur impatience d'aller de l'avant pendant la mise en œuvre d'ECOPAS.

Au Niger, les instruments de gestion forestière mise en place par les projets d'énergie domestique pourraient alimenter la mise au point de système d'exploitation durable d'autres ressources naturelles.

En conclusion, les zones rurales entourant les parcs du W sont des milieux villageois dynamiques où l'extension de l'agriculture, son intensification, la saturation du foncier, et la diminution de la disponibilité fourragère produisent des effets directs sur les zones protégées. Bien que les outils de concertation et de négociation par lesquels passe toute action de développement durable ne soient pas en place, des initiatives récentes, ponctuelles peuvent déjà servir de base à ces concertations. Des associations villageoises existent mais elles sont souvent peu fonctionnelles et en situation de faiblesse juridique, financière, et technique. Leurs efforts d'aboutiront que si le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles en zone rurale est débloqué. Par ailleurs, si la tutelle des administrations des parcs sur les activités en zone périphérique est admise, la volonté de ses administrations d'intégrer durablement de telles fonctions dans leur organigramme reste très discutée en leur sein. Enfin, les nombreuses interventions rurales en zone périphérique peuvent devenir un atout pour la conservation des parcs du W si les responsables des parcs savent jouer de la conciliation et de l'intégration au sein des efforts naissant de coordination locale.

IV - Problématiques d'intervention en zone périphérique des Parcs du W .

Après avoir présenté les résultats les plus significatifs du travail de terrain, nous proposons de développer un cadre logique, des approches, et des outils pour une intervention d'ECOPAS en zone périphérique qui tiennent compte de ce contexte, des objectifs affichés par ECOPAS et des termes de référence de la mission. La mission ne présente pas ici le cadre définitif d'une intervention en périphérie du W, ni même une option préférable pour cette intervention. Il s'agit plutôt d'offrir aux gestionnaires d'ECOPAS et des parcs du W une base concrète de discussion : l'échange et l'élaboration commune d'une stratégie n'en seront que plus productifs.

A- Un cadre logique de l'intervention ECOPAS en zone périphérique

Les rapports sociaux, économiques, institutionnels et techniques entre les aires protégées du complexe du W et les milieux ruraux qui les entourent constituent les éléments clé de l'élaboration d'une stratégie pour la conservation de cet ensemble géographique. La pression foncière liée à l'agriculture, la pénétration de bétail et les prélèvements illégaux de faune constituent comme nous l'avons vu les principales pressions qui s'exercent actuellement sur les parcs du W. La mission justifie les actions de développement villageois pour l'amélioration de la conservation des parcs du W en mobilisant trois postulats:

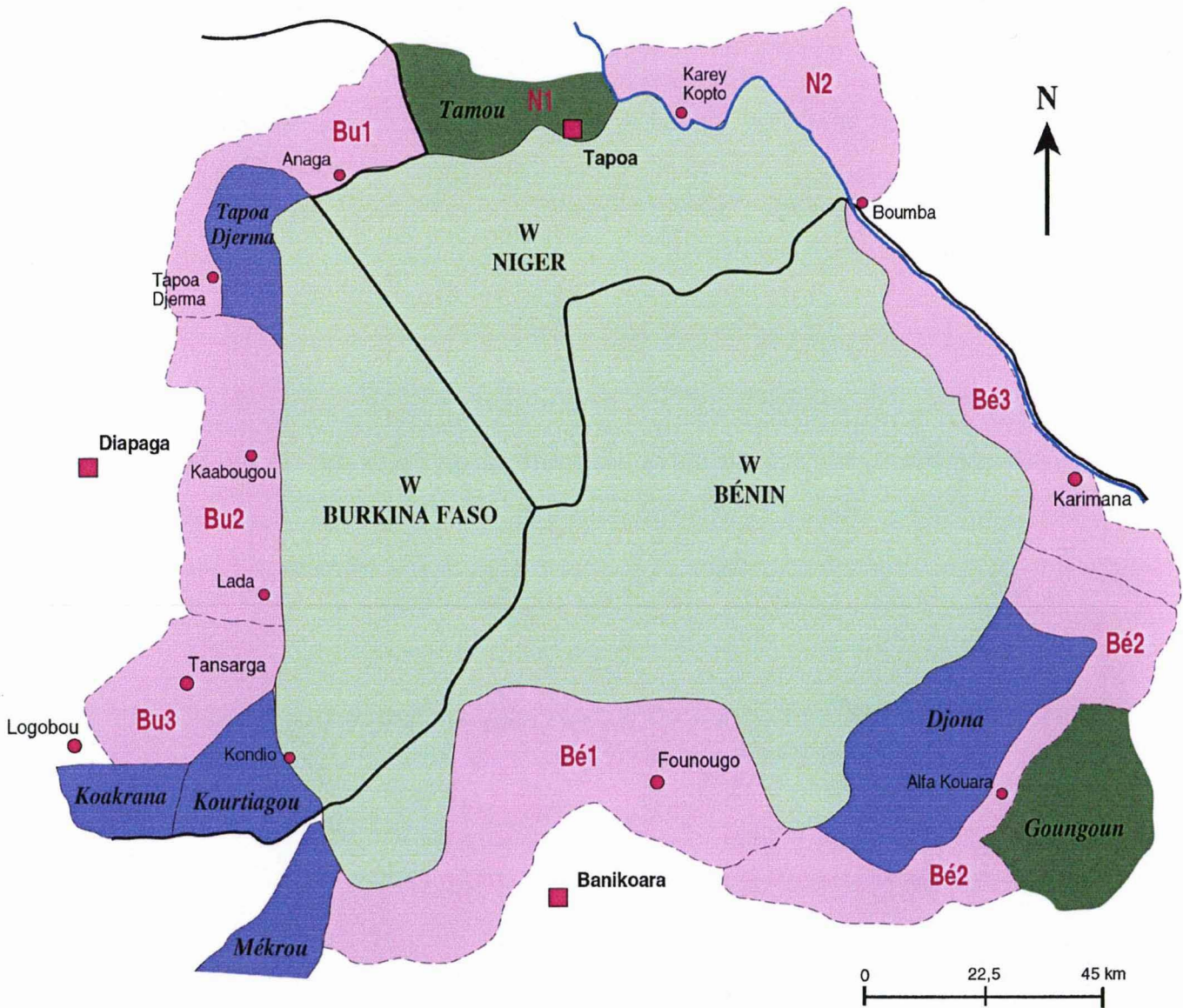
- Les pressions sur les ressources et les espaces sauvages peuvent être limitées par la coordination, l'intégration et l'articulation des différentes interventions publiques et des dynamiques rurales. La planification, le développement d'outils d'articulation spatiale et technique, la mise en place de modes de gestion intégrée des activités en périphérie des parcs, enfin l'amélioration de la maîtrise foncière sont les outils principaux de cette transformation.
- L'amélioration des systèmes ruraux productifs permet de réduire la pauvreté, et notamment la dépendance du développement local vis à vis des nouvelles défriches et de l'exploitation incontrôlée des ressources sauvages. L'amélioration des systèmes cultureux et pastoraux, les innovations techniques pour l'utilisation des ressources naturelles, les investissements, la gestion des prélèvements et le suivi des ressources sont des instruments pour atteindre ces objectifs.
- Les pratiques incontrôlées, illégales, et prédatrices de ressources peuvent être réduites en gérant les tensions, en résolvant les conflits, et en débloquent le statu quo. La concertation entre acteurs, l'implication et la responsabilisation des villageois dans les décisions de gestion des ressources naturelles, la sensibilisation, le développement organisationnel, la formation à la médiation et aux négociations et la concertation entre acteurs sont les outils principaux de cette transformation.

Afin de mettre en oeuvre l'énoncé de ces postulats, la mission retient trois thématiques d'interventions :

- **la planification** : les actions de planification concertée, de coordination et de gestion de terroir dans la périphérie du W doivent assurer le maintien de la qualité des paysages en terme de conservation.

- **l'économie durable** : les actions pour réduire la pauvreté en améliorant les systèmes villageois d'exploitation agricole, pastorale, et d'utilisation des ressources naturelles doivent diminuer la dépendance des riverains renforcer la sécurité alimentaire et économique des villages périphériques doivent permettre de diminuer à la fois la dépendance des riverains vis à vis des ressources du complexe du W et les prélèvements incontrôlés sur ces ressources.

Carte 1
**Les aires protégées du W
 et leurs zones périphériques**



Légende

- | | | | | | |
|--|-------------------|--|------------------|--------------------------|---------------------|
| | Limite d'États | | Parc du W | | Zone périphérique : |
| | Fleuve | | Zone cynégétique | N1 : zone de Tamou | |
| | Ville | | Réserve et forêt | N2 : zone du W/Boumba | |
| | Village important | | | Bu1 : zone d'Anaga | |
| | village | | | Bu2 : zone de Kaabougou | |
| | | | | Bu3 : zone de Kondio | |
| | | | | Bé1 : zone de Founougo | |
| | | | | Bé2 : zone d'Alfa Kouara | |
| | | | | Bé3 : zone de Karimama | |

- **la concertation** : la mise en oeuvre de plate-forme de concertation et de négociation doit permettre de gérer les tensions, de résoudre les conflits, de favoriser les médiations et la négociation, d'intégrer les acteurs et ainsi de limiter les actions illégales et prédatrices de ressources.

Compte tenu de ces thématiques d'intervention et du contexte décrit plus haut, la mission définit des interventions pratiques pour la périphérie des parcs du W.

B - Des interventions pratiques pour la périphérie des parcs du W

En croisant ces liens théoriques entre action villageoise et conservation avec les observations faites auprès des acteurs, il est possible d'identifier des actions prioritaires en zone villageoise. Celles-ci tentent d'atteindre à la fois les objectifs logiques d'une action en zone périphérique pour favoriser la pérennité des parcs du W, et de répondre aux exigences dynamiques du développement rural dans ces mêmes zones périphériques. La mission identifie à ce stade neuf interventions pratiques qui répondent au cadre d'analyse proposé plus haut :

Planification :

1. Mobiliser les acteurs sur la formulation et la mise en oeuvre de **plans concertés d'action locale** et sur la planification spatiale et temporelle du développement des zones périphériques du W;

Economie durable

2. Maximiser les retombées locales de **l'exploitation de la faune et de la pêche** ;
3. Répondre aux demandes d'aménagement et de micro-projets, aux besoins de régulation, et aux potentiels de **valorisation des ressources vivantes** (eau, bois, feux, cueillettes, apiculture, tourisme, artisanat etc.) ;
4. Assurer le transit efficace des transhumants et **sécuriser les ressources pastorales** et les zones d'accueil dans la périphérie si possible éloignée des parcs du W;
5. Stabiliser et **enrichir les terroirs** notamment en intensifiant et diversifiant l'agriculture et le petit élevage et en assurant une meilleure maîtrise du foncier ;
6. Appuyer **l'emploi local**

Concertation

7. Mobiliser des **plates-formes de concertation** et de négociation au niveau des villages de la périphérie et au niveau des Sous-Préfectures (Burkina) / Départements (Bénin) / Arrondissements (Niger) ;
8. Informer, communiquer, **échanger sur les objectifs des parcs du W** et sur ceux de ses communautés riveraines.
9. Appuyer **la formation** ;

Ces interventions constituent un ensemble cohérent à la fois vis à vis des contextes observés sur le terrain et des objectifs proposés dans le cadre logique (Voir schéma directeur 1^{er} CTS, objectifs R9, R10 et R11). En résumé, le cadre logique assigne trois fonctions à l'action villageoise pour la conservation des parcs du W¹⁷ : la planification entre les activités rurales

¹⁷ On peut utilement se référer aux différents documents cadres d'ECOPAS pour vérifier la concordance entre les propositions de ce rapport et les principes d'intervention en zone périphérique énoncés dans ces documents. Par exemple : « Il est illusoire de penser que les revenus pouvant être générés par les aires protégées grâce à la valorisation des ressources naturelles (tourisme de vision et chasse sportive, produits de la chasse villageoise) seront suffisants pour faire adhérer l'ensemble des

et de conservation, la mise en place d'une économie durable, enfin la concertation entre acteurs. Neufs interventions permettent de mettre en œuvre ces fonctions (Cf. tableau 1).

C - Espaces d'intervention en zone périphérique

L'extension physique de la zone d'intervention en périphérie des Parcs du W est liée aux fonctions que le cadre logique d'ECOPAS attribue aux actions villageoises. Afin de remplir ces objectifs de développement, les interventions proposées délimitent chacune théoriquement un « territoire fonctionnel de mise en œuvre ». Chaque intervention a sa propre échelle de pertinence où action de développement et conservation sont liés de façon causale. Par exemple :

- *Appui à l'exploitation durable des ressources* : l'appui à l'agriculture et au petit élevage, la gestion durable des ressources naturelles, les actions de maîtrise foncière, les micro-projets sont des activités qui prennent place à l'échelle des villages et de leurs communautés, à l'échelle des territoires coutumiers gérés par les chefs de terre ou les chefs villageois, en contact direct avec les aires protégées.
- *Planification locale* : la négociation d'action pour le développement local doit intégrer plusieurs acteurs et leurs territoires d'activités : les acteurs villageois, à la fois en leur sein (identification des actions prioritaires, développement organisationnel, allocation du foncier dans chaque village) et entre les villages (rapports agriculture/élevage, GRN, terroirs villageois de chasse etc.), et les acteurs publics, administratifs, techniques, et les ONG. Mobiliser ces acteurs et leur interactions peut se faire à l'échelle des centres de services administratifs de la circonscription et dans leurs principaux chefs-lieux ruraux adjacents aux parcs du W (Say/Tamou, Birnin Gaouré/Falmey, Kouré, Kandi/Karimama, Alfakouara, Banikoara, Diapaga/Botou, Tapoa Djerma, Tansarga). L'échelle d'intervention est celle de la circonscription.
- *Planification régionale* : l'articulation des politiques publiques de développement rural et de conservation des ressources naturelles doit se faire au niveau de circonscriptions territoriales englobant l'ensemble des zones périphériques nationales des parcs du W (Say, Kollo, Kandi, Diapaga).
- *Actions pour la gestion du pastoralisme* : problématique à échelle régionale, le report de la pression de pâturage exercée par la transhumance sur les parcs du W doit être appréhendé à ce niveau, en faisant intervenir les régions/Préfectures/Départements, les Etats (à travers les CTS et CO d'ECOPAS) et les accords sous-régionaux existants qui régulent les transhumances transfrontalières entre le Niger, le Burkina et le Bénin.

Dans la pratique, la mission propose de retenir des limites simples pour l'intervention d'ECOPAS en zone périphérique. Un compromis opérationnel peut être proposé en établissant deux zones concentriques : une zone d'intervention et d'investissement et une zone de concertation et de planification (voir carte 1) :

- **Une zone d'intervention et d'investissement** : c'est dans cette zone immédiatement riveraine des parcs du W que doivent se concentrer les actions villageoises et la présence d'animation, d'appui et de sensibilisation du projet ECOPAS. Dans la mesure où un des objectifs de l'intervention est une meilleure maîtrise foncière et que l'attribution des terres se fait de façon coutumière dans les trois pays, ce sont les terroirs villageois qui doivent être utilisés pour délimiter la zone périphérique des parcs du W. Les finages, ajoutés des réserves foncières des villages immédiatement en contact avec les parcs du W et des zones cynégétiques annexés constitueraient ainsi la zone d'intervention et

populations aux objectifs de la conservation. Les opérations de développement dans les zones périphériques prendront d'autant plus d'importance. » (2000, Offre Technique Consortium ECOPAS, p. 13, volume I, LusoConsult GMBH, Hamburg)

d'investissement d'ECOPAS. Ce choix ne doit pas occulter le fait que les réserves foncières voir le finage existant de certains villages posent eux-même problème dans certains cas (réserve de Tamou, villages déplacés récemment au Burkina, enclaves de Tapoa Djerma et Kondio, terroirs Nord de Founougo, îles de Karey Kopto et Gambou etc.). Utilisant ce critère, nous pouvons présenter une carte de la zone périphérique d'intervention d'ECOPAS. Les contours précis de cette zone sont ici approximatifs et doivent être repris plus précisément en suivant une cartographie des territoires coutumiers d'allocation de terre (voir plus bas). De plus, certaines situations exigent d'intégrer l'épaisseur de deux villages. En effet, les villages anciens et gestionnaires du foncier ont souvent installé entre eux et le parc les nouveaux arrivants, qui bénéficient de modes d'appropriation des ressources plus instables. Le point marquant de cette approche est le fait que la bande périphérique ainsi délimitée autour des parcs est d'une faible largeur, de l'ordre d'une dizaine de kilomètres, représentant l'épaisseur d'un ou deux villages.

- **Une zone de concertation et de planification.** Ecopas doit se doter des moyens de concertation pour élaborer et mettre en oeuvre avec ses partenaires un développement local en périphérie compatible avec la stratégie de conservation des parcs du W. Plutôt que d'assumer la coordination de ce processus (quel statut juridique, quelle légitimité ?), c'est la présence accrue d'ECOPAS/parcs du W dans les instances de concertation et de négociation locale qui doit permettre d'atteindre ces objectifs. Une représentation de l'action villageoise des Parcs du W et d'ECOPAS dans les centres administratifs locaux est donc nécessaire. Elle est située en général en dehors de la périphérie « villageoise » décrite plus haut. Ces centres administratifs sont Diapaga et Fada Ngourma (Burkina), Say, Birnin-Gaouré et Dosso (Niger), Kandi et Banikoara (Bénin). Elle doit inclure l'échelle régionale, seule appropriée à la gestion des interactions entre les activités pastorales et la conservation du W.

TABLEAU 1 : Cadre logique pour les interventions en zone périphérique des parcs du W

Objectif Interv. Vill.	Les trois postulats du cadre logique		Nature des interventions	Les Intervention et les fonctions qu'elles remplissent								
	dynamiques encouragées en zones périphériques	résultats attendus en zone périphérique		outils techniques mis en oeuvre	Plans concertés	Exploitat. faune et pêches	Valorisat. ressources. vivantes	Ressour. Pastora.	Enrichir les terroirs	Plate-formes	emploi formation	ICE
<i>(liens entre objectif et intervention)</i>												
Favoriser la pérennité des parcs du W et assurer le succès de leur stratégie de conservation <i>(périphérie propice à la conservation,, le développement local se fait sans détruire le parc, les actions incontrôlées et illégales sont réduites)</i>	Etablir des systèmes de gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en zone périphérique <i>(cadre logique 1erCTS : objectifs R9.1, R9.3)</i>	Les paysages ruraux de la périphérie sont favorables à la conservation de la biodiversité et à la mise en oeuvre des stratégies de conservation des parcs du W.	Administration, gestion et planification <i>(gestion de terroir, négociation spatiale, règles d'usage, coordination locale, outils de maîtrise foncière, SIG)</i>	.carto à dire d'acteurs ; . POS ; .systèmes de GRN ;	.sécurisation des espaces valorisés par la chasse villageoise et par les pêches.	Sécurisation des espaces valorisés pour leurs ressources naturelles	sécurisation des espaces pastoraux dans les plans de terroirs (couloirs, zones d'accueil, zone transit)	.sécurisation des espaces agricoles et productifs.	coordination et négociation des outils de planification.	formation des animateurs/médiateurs villageois aux outils de planification concertée.	diff. doc sur méthode POS, GRN,	
	Intensification durable de l'exploitation des terroirs ruraux et de leurs ressources <i>(cadre logique 1erCTS : objectifs R10, R11.2)</i>	La dépendance des riverains vis à vis des ressources des parcs est réduite par l'amélioration des modes d'exploitation du milieu périphérique et des niveaux de vie.	Appui à la production durable et à l'amélioration des niveaux de vie des villageois <i>(innovations, investissements, intensifications, diversifications, formation)</i>	.délimitation des terroirs valorisés par l'agriculture, l'élevage et les autres activités productives	.amélioration des systèmes d'exploitation de la chasse et des pêches (viande et revenus) ;	amélioration et mise en place de micro-projet d'exploitati.. durables des ress. nat (tourisme, apiculture, cueillettes, artisanat etc.)	.amélioration pastorale (points eau, enrichiss spécifique, formations des bouviers)	.améliorations des systumes de culture (vivrier, coton) .diversification (pt. élevage, maraîchage, etc.)	.négotiation agricult. éleveurs	.formation, encadrement et appui aux personnels techniques de l'Etat, des ONG, et à des agents employés ; .formation des villageois.	diff. doc sur objt, méthode résultat	
	Réduction des conflits et des tensions entre les parcs et les riverains <i>(cadre logique 1erCTS objectifs R9.1, R9.3)</i>	Les pratiques illégales et incontrôlées sont réduites ainsi que leurs coûts sociaux, écologiques et financiers.	Concertation et négociation entre acteurs. <i>(fonctionnement de plates-formes, outils de communication et d'échanges, formations)</i>	communication et échanges pendant l'élaboration des plans	.négociation des parts villageoises des revenus issus de la chasse et des pêches.	.négociation des droits d'usage avec les forestiers	.négociation des espaces pastoraux en terroirs ruraux	négotiation d'espaces, de ressources et de financements pour les projets.	.mise en place et fonctionneme nt platefor mes ; .outils commu.	emploi et formation d'animateurs /médiateurs villageois	Diffu. Docum. Inform., objectif., suivi, résultat	

D – Faire des choix institutionnels pour l'action villageoise des parcs du W

La mission des personnels responsables des parcs du W inclut-elle la gestion des dynamiques rurales à leurs frontières ? Les Parcs du W doivent-ils faire du social et des actions de développement ? Si la conclusion était négative, la pérennité et le bien-fondé des actions villageoises d'ECOPAS, en appui temporaire aux parcs du W, seraient fortement remis en cause. De plus, la pléthore rhétorique justifiant ce type d'implication des parcs est difficile à ignorer¹⁸. La constatation principale de cette littérature est que sans cette fonction qui favorise la médiation et l'échange, l'intensité des conflits et des pratiques de résistance finit par remettre en cause la possibilité de mener à bien la mission de conservation des parcs. Au cours de l'atelier Zone Périphérique du W organisé dans le cadre de cette mission, la discussion n'a pas été tranchée. Cette incertitude reflétait sans doute la position des corps forestiers qui voient dans l'action villageoise une nécessité mais qui ne considère pas que ce soit ni leur mandat ni leur profession. L'ambiguïté est en effet difficile à résoudre, sinon en distinguant trois objectifs d'intervention (cf. également cadre logique):

- La gestion des ressources naturelles en périphérie correspond à des objectifs de zone tampon (usages mixtes et administrés des ressources naturelles périphériques pour maintenir des qualités d'habitats et de biodiversité favorables aux dynamiques de conservation en zone centrale) : la vocation des parcs à s'en occuper, aux côtés des services forestiers, ne fait pas problème en terme de vocation d'un corps professionnel des forestiers/gardes etc. Il en va de même pour les opérations de sensibilisation et d'information. Il en va ainsi en zone périphérique pour la chasse villageoise, les forêts, les cueillettes et récoltes sauvages, les pêches, l'animation autour de la conservation etc. Il reste alors souvent à préciser les modalités légales, stratégiques, et opérationnelles de la collaboration entre les services des parcs et ceux des services des eaux et forêts (quand ils sont distincts) car ils ont compétence sur les mêmes objets naturels.
- Par contre, les opérations de développement en périphérie de parc (appui à l'agriculture, à l'élevage, équipement, planification, santé etc.) relèvent d'autres logiques : détournement et réduction de la pression sur les parcs (stabilisation et intensification des terroirs agricoles, améliorations pastorales, amélioration des conditions de vie en générale), compensation à la mise en défend (équipements communautaires, micro-crédits, santé, aides en tout genre), ou encore règlement de tensions et conflits (contrats d'aide contre respect des règles de conservation, concertation et planification). Ces opérations font de l'aide au développement un instrument de la conservation et ont été initialement développées par les Projets Intégrés de Conservation et de Développement. De qui relève alors ces actions : parcs, services publics ruraux, ONG, organisations villageoises ou tous à la fois ?
- La mobilisation de mécanismes de concertation, d'échange, de négociation et le travail de médiateurs semble la seule façon d'aborder rigoureusement la question de la tutelle des actions de conservation en zone rurale. Dans le cadre d'une concertation continue entre acteurs, des partenariats peuvent être négociés autour de contrats sur des problématiques précises. Par exemple, l'exécution d'une action d'intensification agricole est réalisée par le service compétent de l'état avec la présence d'un agent Parc/Action villageoise et sur des financements liés à la conservation des parcs du W. Durant l'existence d'ECOPAS, ce type de partenariat ne

¹⁸ Depuis la fin des années 70, toutes les études sur la gestion des parcs pointent sur l'impératif de prendre en compte les dynamiques sociales ; pour ne citer que quelques références critiques; West & Brechin 1992, Ghimire & Pimbert 97, Colchester 1994, Pimbert & Pretty 1995.

semble pas présenter de problème dans la mesure où une cellule villageoise en assurera la cohérence et le suivi.

A terme, la question reste posée : faut-il inclure dans l'organigramme des Parcs du W une cellule d'action villageoise ? Le rôle de l'action villageoise doit être de coordonner les trois types d'intervention (planification, productions durables, concertation), et d'en assurer le sens, la cohérence, et l'efficacité pour la conservation des parcs du W. **La mission considère que l'émergence au sein des services des parcs du W d'une capacité de gestion sociale et rurale de la conservation des écosystèmes protégés et de leur périphérie comme un objectif primordial d'ECOPAS.** Comment concevoir une cellule d'intervention villageoise afin qu'elle puisse être intégrée *in fine* à l'organigramme des administrations des parcs du W ?

E – Des méthodes d'intervention en zone périphérique

Afin d'assurer les fonctions de planification, de mise en œuvre d'une économie durable des ressources naturelles et de concertation, la mission a indiqué qu'il fallait qu'ECOPAS soit présent en zone périphérique à deux échelles territoriales: au niveau villageois et au niveau infra-nationale et régional. A titre d'hypothèse de travail, la mission propose une intervention dans laquelle ECOPAS recruterait une équipe d'animateurs villageois, basés dans les villages et intervenant également dans les centres administratifs.

a - Intervention dans les terroirs villageois : ECOPAS doit jouer un rôle d'animation et de technicien aux échelles locales. Conformément au cadre logique proposé ici, ce travail doit d'abord faciliter l'identification et la formulation par les villageois des voies d'amélioration des productions et des niveaux de vie. Il doit permettre d'aboutir à des éléments de planification et mobiliser pour ce faire des méthodes de concertation. La coordination avec d'autres interventions villageoises doit être facilitée. Il faut assurer le suivi de la mise en œuvre des initiatives, tant sur le plan technique, qu'organisationnel et économique. Afin d'atteindre ces objectifs, la mission propose que les composantes nationales recrutent des animateurs villageois. L'expérience montre que la qualité du travail d'animation dépend du degré d'insertion de l'animateur(-trice) dans son milieu humain, de son niveau technique, de ces qualités communicationnelles et sociales. Des jeunes gens et femmes issues des villages de la périphérie des parcs du W et ayant un bon niveau scolaire (baccalauréat minimum) pourraient ainsi être recrutés. Ils seraient formés à l'animation, au suivi technique et organisationnel des projets de GRN et de développement. Ils seraient appuyés dans leurs tâches par les agents techniques de l'Etat ou d'ONG. Ces animateurs(-trices) villageois seraient rémunérés par ECOPAS, résideraient dans leur village et seraient équipés de moyens de transport (mobylettes) et d'animation.

Ces animateurs devraient intervenir sur des unités territoriales villageoises définies. Celles-ci peuvent regrouper plusieurs villages ou plusieurs zones contextuelles différentes afin d'optimiser le nombre d'animateurs villageois. Nous proposons ici les unités d'intervention villageoise suivantes (voir également carte n°1), avec, pour chacune, des thématiques spécifiques:

Niger :

Unité 1 : Zone de la réserve de Tamou (animateur/trice à Alambaré). La négociation foncière liée au statut de la réserve totale de Tamou, une occupation humaine encore relativement circonscrite, l'importance des parcours (de fait) et du bétail transhumant donne une unité à cette partie de la zone périphérique du parc. Le statut classé ne doit ni servir une intransigeance de protection qui n'a de toute évidence pas les moyens de ses objectifs ni justifier un rejet populiste qui remette en cause tout effort de protection. Le statut de la réserve doit au contraire servir de levier

légal pour négocier une maîtrise foncière, une utilisation durable du milieu, des règles d'accès aux ressources et de valorisations mixtes des écosystèmes. Bref, aller vers un statut et des outils pour permettre à la conservation et aux villageois d'investir les espaces de la réserve de Tamou de façon équilibré. Sans ces changements d'attitude, on ne se donne pas les moyens d'articuler conservation et développement rural et on laisse libre cours au défrichement agricole pourtant interdit. Dans cette zone, le PGRN, le Projet Energie 2, et le PASEL interviennent déjà sur des problématique de gestion durable des ressources naturelles mais sans liens directs avec le parc du W du Niger.

Unité 2 : Zone du W et de Boumba (animateur/trice à Bossio ou Karey Kopto). L'exploitation des pêches, l'enclavement de cette zone, la question des frontières fluviales du parc, la possibilité de diversification liée à l'eau, les potentialités les plus forte de la zone périphérique en tourisme, la présence des lamantins etc. font de cette zone un terroir rural extrêmement intéressant pour les actions villageoises d'ECOPAS et du parc du W. Cette zone est entièrement dans la réserve partielle de Dosso, ce qui peut permettre de faire jouer certains outils de planification et de concertation. Le PGRN intervient déjà dans cette zone sur des problématiques identiques, ainsi que le Projet Energie 2 sur l'exploitation durable des ressources ligneuses.

(Unité 3 : Koundé, les girafes : intervention relevant d'une problématique spécifique et relativement indépendante des stratégies de conservation des parcs du W et de leurs périphéries. Il est conseillé ici pour la zone girafe une sous-traitance : appui à l'organisation villageoise en place (ODD), appui scientifique via la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture et le Cirad, action de sécurisation des zones de brousses tigrés etc.). Le SNV et l'AFVP intervenaient jusqu'à récemment dans cette zone mais il n'y a actuellement plus d'appui.

Burkina :

Unité 1 : Zone Nord d'Anaga à Nabaga et Tapoa Djerma (frontière Nord du parc) (animateur/trice basé à Tapoa Djerma). Cette zone, partiellement couverte par la réserve de Tapoa Djerma est enclavée, avec des villages directement adjacents aux zones protégées. Des pressions foncières importantes (Anaga, Tapoa Djerma, Kondieli), du braconnage, et des pénétrations de bétail sont signalés. Les agents techniques de Botou ont peu d'accès et de présence dans ces zones du fait de l'éloignement. Une zone sans doute « difficile » mais bénéficiant d'importantes ressources naturelles et des retombées (limitées) de la chasse sportive. La présence d'un concessionnaire de chasse doit servir à engager des actions concrètes en faveurs des villageois. Une présence officielle d'ECOPAS dans cette zone aura des retombées directes pour la conservation. La mission n'a pas relevé d'intervenant actuel dans cette zone, à part le concessionnaire de chasse.

Unité 2 : Zone Centrale : Kaabougou, Kodjari, Lada (animateur/trice basé à Kodjari) Il s'agit d'une zone peu habitée possédant encore d'important terroirs sauvages, certain déjà exploités par la chasse villageoise (chasse sportive de petit gibier gérée par les associations villageoises de conservation de la faune). La mission note l'existence d'un usage mixte d'une marre dans le parc (Lada). Le passage d'important troupeaux de transhumants (vers le corridor de Kondio) pose également des questions de gestion et de surveillance à la limite du parc. La mission n'a pas relevé d'intervenants actuels dans cette zone, à part les concessionnaires de chasse de Tapoa Djerma et de Kourtiagou.

Unité 3 : Zone de Kondio, Piégu, Kourtiagou (animateur/trice basé à Kondio). Il s'agit d'une zone de forte pression agricole et de transhumance, avec des terroirs

souvent « saturés » et peu d'espaces libres. En conséquence, la mission retient pour cette zone des thématiques d'appui aux systèmes de culture (gestion de la fertilité des sols, durabilité des systèmes de culture), d'aménagement des zones de transit pour les transhumants, et d'aménagement du corridor de Kondio (2 points d'eaux et 2 zones de repos). Il existe une possibilité de zone pastorale d'accueil le long de la frontière nord de Kourtiagou et Koakrana (fonction zone tampon, certains espaces encore non cultivés). Il faut signaler également des potentiels de diversification, de haies vives, de foresterie villageoise, et de tourisme et guidage dans la chaîne et les falaises de Gobnongou. Cette zone bénéficie des retombées de la chasse sportive dans la Kourtiagou et la zone de Koakrana. A ce titre la présence d'un concessionnaire de chasse doit être l'occasion d'initier des actions en faveur des villageois. Par ailleurs, le projet ADELE intervient actuellement dans cette zone, sur le développement local et le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles.

Bénin

Unité 1 : Zone Ouest, Kérérou, Founougo, Banikoara (animateur/trice basé à Founougo). Cette zone est essentiellement un terroir de production agricole intensifiée : 38 000 tonnes de grains sur 41 000 ha (+30% sur les derniers 9 ans), 50 000 tonnes de coton-graine sur 37 000 ha (+12% sur 9 ans), et 570ha de bas-fonds rizicoles. Dans ce contexte, les thématiques d'intervention consisteront à appuyer la maîtrise foncière par la concertation (le Cenagref a détruit récemment de nombreux champs en zone tampon, c'est à dire sur une bande de 5km à l'extérieur du parc), la durabilité des systèmes de culture (coton notamment), la mobilisation villageoise autour des recettes de la chasse sportive (Mékrou) et des initiatives commune avec le concessionnaire de chasse de la Mekrou, les plantation de haie-vives et bois villageois, le tourisme et le guidage (chutes de Koudou).Le projet PADIC, le programme de gestion de terroir du CARDER, un appui à l'aménagement des bas fonds, le concessionnaire de chasse ainsi que d'autres projets ponctuels interviennent dans cette zone agricole qui est la plus prospère de toute la périphérie des trois parcs du W.

Unité 2 : Zone Centrale : Angaradébou, Alfakouara, Guéné (animateur/trice basé à Alfakouara) Cette zone est coincée entre la zone cynégétique de Djona et la forêt classée de Goungoun. Les problématiques sont liées à la maîtrise foncière et agricole, à la mobilisation des villageois autour du partage des recettes des activités de chasse sportive de la réserve de Djona, de l'amélioration et de la gestion des activités de tourisme de vision à la « marre aux éléphants » d'Alfakouara, à l'utilisation durable des produits forestiers et de cueillette. La présence d'un concessionnaire de chasse doit être l'occasion d'initier des actions en faveur des villageois. Le projet PADIC et ainsi qu'un projet d'appui aux forêts classées interviennent actuellement dans la zone.

Unité 3 : Zone Nord : Pékinga, Monsey, Bogo Bogo, Karimama (animateur/trice basé à Karimama). Il s'agit d'une zone de forte densité agricole, coincée entre le fleuve Niger et le parc du W. La mission retient des thématiques d'intervention autour de l'agriculture durable, la maîtrise foncière, la pêche sur le fleuve Niger, l'écotourisme (embouchure de la Mékrou, Pékinga), le maraîchage et la valorisation des plaines inondables du Niger. Les tensions autour du pastoralisme atteignent ici leur paroxysme du fait de la faiblesse des espaces pastoraux en dehors du parc et des pratiques de « vaccination » par les gardes (abattage de bétail trouvé dans le parc). Des actions de sensibilisation, d'écoute, et une révision du système de répression des infractions sont un préalable incontournable à la collaboration entre le parc du W et les riverains. On pourra par exemple s'appuyer sur la pratique des gardes du parc du W au Burkina : moyens accrus de surveillance, séquestration des troupeaux, et amende élevée par tête, pas d'abattages. La mission n'a pas noté d'intervenant dans la zone, ni en matière

de gestion des ressources naturelles, ni sur les questions de développement agropastoral.

b - intervention au niveau infra-national et sous-régional (sous préfecture, arrondissement, département, sous-région) : la planification, la concertation avec d'autres initiatives de développement rural et d'aménagement dans les zones périphériques des parcs du W nécessitent une représentation d'ECOPAS et des parcs du W dans les instances qui coordonnent le développement local. Malgré nos remarques sur la faiblesse actuelle de ces outils (cf. pp. 18, 19), certains mécanismes se mettent en place (commission de concertation au Bénin, Commission Foncière au Niger), faisant écho aux projets attendus de décentralisation. Comment alors assurer la représentation d'ECOPAS et des parcs du W à ces niveaux décisionnels importants ? Afin d'assurer la cohérence entre actions de terrain, et position des représentants d'ECOPAS et des parcs du W, il est proposé ici que cette représentation soit assurée par les membres actifs des équipes nationales mettant en oeuvre ECOPAS : composante nationale, personnels des parcs, et équipes d'animateurs villageois. De façon tournante et adaptée aux thématiques négociées, les membres d'ECOPAS pourront ainsi assurer que les positions de la conservation des parcs du W et de ses actions villageoises en périphérie soient entendues. Les centres administratifs visés sont Diapaga et Fada Ngourma (Burkina), Say, Birnin-Gaouré et Dosso (Niger), Kandi et Banikoara (Bénin). Au niveau sous-régional, la mission note à la fois le besoin d'une coopération trans-frontière locale et la difficulté d'imaginer une coopération entre les trois parcs du W sans passer par l'échelon national. Certes, certaines actions ponctuelles sont déjà l'occasion d'une telle coopération (poursuite des pasteurs dans le parc, mise en oeuvre d'ECOPAS). La question du montage d'une telle coopération, de son ancrage institutionnel, et de ses règles de fonctionnement reste cependant entière et devra être au cœur des efforts de mise au point d'un plan de gestion du W à long terme.

Pour conclure sur les méthodes d'intervention, il faut encore mentionner deux points. La représentation d'ECOPAS et des parcs du W dans les villages de la périphérie immédiate semble incontournable si l'on souhaite atteindre les objectifs de responsabilisation des villageois, de valorisation durable des ressources, et de partage équitable des bénéfices. Ce travail dans les villages assurera la visibilité et l'efficacité indispensables aux actions en faveur du développement durable. Que cette présence soit réalisée par des agents employés par ECOPAS/les parcs du W (plutôt qu'une ONG etc.) est également fondamental. Les animateurs villageois d'ECOPAS représentent aux yeux des villageois le lien entre le parc, la conservation, et les actions villageoises. Rien n'empêche, une fois le travail d'animation effectué et les actions identifiées, de seconder l'animateur villageois par une sous-traitance contractualisée (ONG, services de l'état, entreprises privées etc.) sur des actions particulières (micro-projets etc.). La mission insiste donc sur la nécessité pour mener à bien les actions en zone périphérique d'une présence directe d'ECOPAS et des parcs du W dans les villages, sous la forme d'animateurs/médiateurs.

F- Des outils d'intervention en zone périphérique

L'expérience montre que la compréhension qu'ont les villageois des logiques d'intervention des parcs en zone périphérique est biaisée et méfiante, pour des raisons historiques et de voisinage bien compréhensibles. De plus, le tableau 1 (cf. p. 24) est un bon exemple de la complexité des cadres logiques, ou, simplement dit, des raisons, des objectifs, et des moyens que les aires protégées mobilisent pour leur intervention en zone rurale. Il faut expliquer à toutes et à tous le travail d'ECOPAS et des parcs du W. Il est donc primordial d'assurer une communication sans faille avec les villageois. Pour ce faire, nous proposons ici quelques outils d'intervention indispensables pour l'animation et l'intervention villageoise :

- **Une plaquette d'information sur le(s) Parc(s) du W et ses actions avec les villageois.** Cette plaquette informative doit être le support des réunions de

présentation des activités en zone périphérique. Elle peut servir de relais d'information. En termes clairs et simples, elle explique les objectifs du parc, les différents volets d'ECOPAS, sa durée, son fonctionnement, enfin ce qui est attendu des actions villageoises. Les méthodes et moyens d'appui sont présentés. Cette plaquette doit être disponible dans les principales langues vernaculaires de la zone périphérique (Gourmantché, Djerma, etc.).

- **Un guide des procédures d'appui aux actions villageoises.** Ce guide doit expliquer le principe des actions villageoises, notamment le fait que l'intervention d'ECOPAS est structurée autour d'*initiatives villageoises* qui remplissent des critères d'éligibilité pour un appui par ECOPAS. Les critères d'éligibilité sont énoncés (lien avec la conservation, bénéfice communautaire etc.). Les procédures pour bénéficier de l'appui d'ECOPAS sont décrites : identification et formulation d'une action villageoise, rôle de l'animateur villageois, procédures de sélection, de négociation, et de mise en oeuvre de l'action villageoise. Ce guide doit être disponible dans les différentes langues vernaculaires de la périphérie des parcs du W.
- **Des manuels techniques** pourront être rédigés et diffusés pour servir de base aux actions villageoises et au travail des animateurs villageois. Ces manuels couvrent les interventions et thématiques techniques de l'action villageoise : systèmes de culture durables (vivrier, coton), gestion de la petite chasse, techniques d'émondage, maraîchage, petit élevage, apiculture, gestion de terroir etc. Ces manuels doivent être disponibles dans les différentes langues vernaculaires de la périphérie des parcs du W.
- **Des manuels informatifs** sur la conservation, la faune, la végétation, les plantes médicinales etc. peuvent être produits à destination des cadres locaux, des animateurs, des écoles, des guides et des villageois motivés. Ils peuvent être diffusés en français et dans les langues vernaculaires.

I – Éléments budgétaires de la proposition

Quelle dépense représenterait la mise en place et le fonctionnement des équipes d'animateurs villageois par rapport aux budgets nationaux d'ECOPAS pour les actions en zone périphérique ? Un budget annuel indicatif est présenté ici. Il est comparé aux disponibilités annuelles de financement pour les actions en zone périphériques (Burkina 587 000€/5= 117 400€/an ; Bénin : 490 000€ /5= 98 000€/an; Niger 1 090 000€/5= 218 000€/an):

Calcul des coûts de la mise en place d'équipe d'animateurs villageois dans les huit zones d'intervention en périphérie des Parcs du W

Dénomination	Coût unitaire (cfa)	Nombre d'unités	Coût total (cfa)	Budget annuel national zones périph. (cfa)**	Coût animat. / Budget annuel
Salaire	13x 60 000***	3 (B, B*) 2 (N)	2 340 000 1 560 000	-	-
Transport	500 000 (amortis. et fonctionnt ;)	3 (B, B) 2 (N)	1 500 000 1 000 000	-	-
Fonctionnt.	250 000 (mat. animat. ateliers)	3 (B, B) 2 (N)	750 000 500 000	-	-
TOTAL	-	-	4 590 000 (B,B) 3 060 000 (N)	-	-
Budgets totaux des zones périph.				Burkina : 76 747 300 Bénin : 64 284 000 Niger : 142 999 300	Burki : 6% Bénin : 7% Niger : 2%

*B=Bénin, B= Burkina, N=Niger

** 1€= 655,96 cfa

***des salaires peu élevés sont justifiés dans la mesure où les animateurs sont des jeunes villageois, formés par ECOPAS et qui doivent rester intégrés à la communauté et ne pas susciter de jalousie. Les salaires pourront être révisés au fur et à mesure des prises de responsabilité (appui à la gestion des interventions, des micro-projets etc.).

Le coût de la mise en place et du fonctionnement d'équipes d'animation villageoise sur la périphérie du parc correspond à moins de 10% des budgets annuels pour la périphérie des parcs du W. Cela laisse toute la part aux investissements communautaires pour le développement durable.

G – Un canevas pour le déroulement de l'intervention en zone périphérique

A titre indicatif, l'intervention en zone périphérique est envisagée comme une montée progressive en puissance à partir de la mise en place des équipes d'animation villageoise et aboutissant à la mise en oeuvre locale de projets et d'actions négociées avec les acteurs villageois.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DES Actions Villageoises	01 /1	01 /2	02 /1	02 /2	03 /1	03 /2	04 /1	04 /2	05 /1	05 /2
Recrutement et formation des animateurs, supports d'animation prêts, moyens transport et travail prêts, fonctionnement équipe régionale ;		X	X							
Déploiement, sensibilisation; diffusion des supports d'animation et des documents ;			X	X						
Démarrage des processus d'appuis au développement local et articulation avec les autres projets/services/programmes ;			X	X						
Fonctionnement des outils d'action villageoise et de concertation			X	X	X	X	X	X	X	X
Identification et mise en oeuvre des actions				X	X	X	X	X	X	X
Suivi et monitoring des activités, échanges régionaux, diffusion des résultats ;					X	X	X	X	X	X

H – Des besoins spécifiques de suivi scientifique et recherche-action pour les zones périphériques

La question qui se pose à l'interface entre la conservation de la biodiversité et le développement rural, c'est comment mobiliser des liens à titre pratique et à titre logique. C'est ce que fait le cadre conceptuel d'une intervention villageoise en périphérie d'aires protégées. Quels développements ruraux peuvent jouer en faveur de la conservation ? Quels liens mobilisables existent-il entre des éléments sociaux, économiques et politiques d'une part et des éléments écologiques d'autre part? La mission a proposé trois liens dans ce rapport: 1/l'articulation planifiante des différentes activités rurales en périphérie du W permet de prendre en compte la conservation et d'améliorer l'efficacité des parcs du W ; 2/ les systèmes de production et d'exploitation peuvent être améliorés et rendus durables pour limiter la dépendance des dynamiques de développement vis à vis des espaces et des ressources non domestiques ; et enfin 3/ les tensions doivent être suivies et gérées par la concertation et la prise en compte des positions des acteurs pour réduire les pratiques illégales qui ont des impacts négatifs sur les écosystèmes protégés des parcs du W.

La question scientifique qui se pose alors c'est de prendre ces trois postulats d'action comme trois hypothèses de recherche et d'en documenter la vérification, l'infirmité, ou la modification. Comment réaliser ce suivi et cette recherche ? Nous proposons ici à titre d'ébauche un cadre de suivi et de recherche-action en périphérie des parcs du W. Il doit contribuer à la réflexion sur les orientations prises par l'action villageoise en périphérie des parcs du W, et notamment permettre de vérifier leur cohérence avec la stratégie de conservation du complexe du W qui va se construire progressivement lors de la mise en oeuvre d'ECOPAS.

a- des questions de recherche

1/(relatif à l'hypothèse 1) De quelle manière, en fonction de quels critères, et dans quelles conditions les efforts de planification engagés par l'action villageoise et leur mise en œuvre ont un effet positif sur la mise en œuvre des stratégies de conservation des parcs du W et présentent un avantage par rapport aux dynamiques rurales spontanées ?

2/(relatif à l'hypothèse 2) Comment l'action villageoise modifie-t-elle les liens que les pratiques spontanées établissent entre les systèmes de production et l'utilisation des ressources non-domestiques ? En quoi, comment, et dans quelles conditions cela contribue-t-il à la mise en œuvre des stratégies de conservation des parcs du W et à l'amélioration des performances des parcs comme outils de conservation ?

3/(relatif à l'hypothèse 3) Avec quel succès et dans quelles conditions la concertation locale permet-elle d'intégrer des acteurs et des pratiques auparavant exclus, illégaux, ou marginalisés dans des systèmes de gestion et de contrôle des ressources naturelles ?

b – des objets d'étude

1/ parcellaire, dynamiques d'occupation des sols, évolution des terroirs et des paysages, pratiques d'appropriation, de transformation et d'usage des espaces non-domestiques.

2/ parcelles et/ou ressources exploitées et pratiques d'exploitation dans le cadre des recommandations de l'action villageoise (forêts, chasse villageoise, systèmes de production améliorés, micro-projets etc.)

3/ processus de négociation entre acteurs (objectifs explicites, positions et jeux d'acteurs, accords, exclusions, inclusions), pratiques d'acteurs.

c- des méthodes et des outils

1/ imagerie satellitaire et photos aériennes, cartes diachroniques, SIG, enquêtes villageoises, et suivi de terrain, réitération tous les deux ans.

2/ suivi écologique et suivi des acteurs, prise de donnée annuelle ;

3/ analyse des compte-rendus et procès verbaux de réunion, suivi des animateurs villageois, entretiens d'acteurs, groupes de discussion. Prise de donnée continue.

V – Conclusion

Le potentiel d'une action d'ECOPAS et des parcs du W en zone périphérique pour favoriser la conservation durable des écosystèmes protégés est important. Il semble même plus déterminant pour l'avenir de la conservation des aires protégées du W que les actions à l'intérieur des limites du parc. Ce potentiel des actions villageoises est lié aux marges d'amélioration des systèmes de production, de planification et de concertation dans les terroirs villageois. S'ils sont correctement mobilisés, ces potentiels peuvent apporter à la conservation des parcs du W une stabilité et une durabilité déterminante. Cependant, de nombreux facteurs freinent ou bloquent la réalisation de ces possibles synergies entre le développement rural et la conservation. La décentralisation de la gestion des ressources naturelles n'est pas en place, interdisant l'émergence de responsabilités locale en matière de gestion des ressources naturelles. Il n'existe pas de cadres juridiques pour la co-gestion des ressources, ce qui réduit les collaboration entre villageois, agents techniques et administrateurs à des accords caduques et instables. Enfin, il existe de tels contentieux entre acteurs les acteurs du parcs et des zones rurales que l'établissement de liens de confiance et de partenariat sera long et incertain. Ces difficultés, touchant au cœur des possibilités de la conservation des parcs du W, sont structurelles et historiques : un projet de cinq années comme ECOPAS ne résoudra rien sans user des synergies avec d'autres acteurs publics. La régionalité doit être vu comme un facteur d'évolution : en favorisant la discussion entre les trois parcs du W, les départements de l'élevage et de l'agriculture, et les villageois, les rapports peuvent changer, les approches s'harmoniser, des solutions s'ébaucher.

Les résultats des enquêtes de terrain ont montré que l'évolution des pratiques des acteurs (villageois, forestiers, services techniques ruraux) et leur impact en périphérie des parcs du W sont liés aux conflits pour l'accès à trois ressources clé : les terres à potentiel agricole, les ressources pastorales, la faune sauvage. Plutôt qu'une co-gestion avec un partages des bénéfiques, les enquêtes de terrain révèlent que ce sont des dynamiques d'exclusion et de répression qui dominent encore largement, faisant de la conservation un coût majeur pour les riverains des parcs du W du Niger. Ces résultats montrent aussi l'absence de moyens institutionnalisés de concertation et de négociation à l'échelon local. Les instances coutumières qui assuraient cette cohérence au niveau des villages sont dépassées par des interventions verticales (agriculture, conservation, élevage...) qui elles, n'ont pas les moyens de s'accorder ni entre elles, ni avec les pratiques existantes. Les situations qui en découlent sont tendues et les acteurs enfermés dans leurs positions respectives. Les tensions et les conflits qui éclatent génèrent des pratiques illégales, des contournements, et des tactiques à court terme qui sont prédatrices de ressources des écosystèmes protégés.

S'appuyant sur ces constatations et sur l'esprit des documents d'ECOPAS, la mission propose une solution à ces problèmes et en déduit un cadre d'intervention pour la zone périphérique des parcs du W. La mission pose trois postulats. Les pressions sur les ressources et les espaces sauvages peuvent être limitées en articulant les activités rurales dans le cadre d'une planification concertée entre acteurs. La maîtrise des systèmes ruraux de production existants permet de réduire la pauvreté en général, et plus particulièrement la dépendance du développement local vis à vis des nouvelles défriches et de l'exploitation incontrôlée des ressources sauvages. Enfin, les conflits, tensions, et statu quo aux frontières du parc génèrent et encouragent des pratiques incontrôlées, illégales, et prédatrices de ressources et il est possible de réduire ces dernières en suivant les tensions, en résolvant les conflits, en encourageant la concertation entre acteurs. Nous présentons ensuite les objectifs, les méthodes, huit axes techniques d'intervention, enfin les moyens et outils d'intervention. Nous proposons en particulier que huit animateurs villageois soit déployés dans autant de secteurs de la périphérie des parcs du W, pour engager les concertation, le suivi, les appuis

techniques, et diffuser l'information. La zone d'intervention et d'investissement ainsi définie correspond à une bande d'une dizaine de kilomètres autour des aires protégées, de l'épaisseur des finages et parcours d'un ou deux villages immédiatement contigus aux aires protégées du complexe du W.

Le cadre d'intervention proposé par la mission doit être considéré comme un outil de discussion au sein de l'équipe d'ECOPAS. Il a deux objectifs. Il doit être l'instrument conceptuel pour construire une intervention en périphérie des parcs du W qui soit cohérente avec le cadre logique d'ECOPAS et efficace dans la pratique. Il doit aussi contribuer à l'harmonisation des approches nationales en périphérie et pour la conservation du complexe du W en général. La question de l'inclusion de l'action villageoise dans l'organigramme des parcs du W doit par exemple être débattue. Ces propositions doivent être liées également aux interventions d'ECOPAS en matière de surveillance, de tourisme, et d'infrastructure, ces aspects touchant directement les populations riveraines des parcs. Ces questions, ainsi que celle de l'utilisation durable des ressources vivantes directement par les villageois doivent inviter les forestiers et les responsables des parcs à une réflexion sur les outils de conservation les plus efficaces dans leurs contextes. Nouvelle façon de travailler, l'action villageoise doit changer autant les villageois que les forestiers et les gardes des parcs du W du Niger.

Références citées dans le texte

- Bassolé A., Sawadogo, S. 1998, *Reconnaissance des limites actuelles des aires protégées de l'Est du Burkina Faso* – Rapport de Mission, UICN, Ouagadougou.
- Chauveau & Baudran, 1996, *Analyse Diagnostic des Systèmes Agraires de la région de Tamou (Niger)*, Mémoire Agriculture comparée ; INA-Paris Grignon, Paris ;
- Cirad-EMVT, 1998 *Etude de Faisabilité d'un Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune au Burkina Faso*, Rapport Cirad-EMVT n°98-043/ Club Faune ; Montpellier.
- Colchester M. 1994 *Salvaging Nature : Indigenous People, Protected Areas and Biodiversity Conservation*, UNRISD/World Rainforest Movement/WWF International, Discussion paper n.55, UNRISD, Geneva.
- Consortium ECOPAS, 2000, Offres Techniques, Volume I, II, III LusoConsult GMBH, Hamburg
- Diallo S., Kagone H., Kompaoré A., Ouabda J .M.,. Toutain B., 2001 « *Rapport de la Mission Transhumance* » ECOPAS, Ouagadougou.
- Dir. Environnement Tapoa, 2001, *Rapport Activité de Chasse 1999/2000 et 2000/2001/*. Aimablement communiqué par M. T. Ouada, conservateur du W. Diapaga, Burkina Faso
- ECOPAS, 2001, Devis Programme n°1. Coordination Régionale ECOPAS, Ouagadougou.
- ECOPAS, 2001, Proposition d'Organisation Technique, Stratégique et Opérationnelle/ 1^{er} CTS. Coordination Régionale ECOPAS, Ouagadougou.
- Ghimire KB., Pimbert MP., 1997 *Social Change and Conservation*, UNRISD, Earthscan Publications Ltd. London
- Kleitz, G. 2001 *Notes de mission Zone Périphérique W*, cahier 1, 2 et 3. Coordination Scientifique, ECOPAS, Ouagadougou.
- Pedersen L. 2001 *Les systèmes agraires de la périphérie du Parc du la Pendjari (Bénin)* ; mémoire de fin d'étude ESAT ; CNEARC - Montpellier
- Pimbert MP., Pretty JN. 1995 *Parks, People and Professionals: Putting 'Participation' into Protected Area Management*, UNRISD/IIED/WWF-International, Discussion paper n57, UNRISD, Geneva.
- West PC., Brechin SR. 1992 *Resident People and National Parks*, University of Arizona Press, Tucson.
-

Annexe 1 :

Termes de référence de la mission « Zones Périphériques »

PROGRAMME PARC W – ECOPAS

*MISSION D'APPUI « STRUCTURATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION
DANS LES ZONES PERIPHERIQUES »*

TERMES DE REFERENCE

avril 2001

Expert : Gilles KLEITZ agro-socio-économiste

Durée de la mission : deux mois , à compter du 1^{er} juin 2001

Objet de la mission :

Les populations riveraines des diverses aires protégées du complexe du W constituent l'un des éléments clefs de la mise en œuvre du Programme.

Ainsi qu'il a pu être démontré ; le succès d'une action de conservation menée sans connections ni intéressement des populations riveraines, n'a aucune chance d'aboutir et surtout, ne peut s'inscrire dans la durée.

L'un des objectifs du Programme est donc bien de travailler à une structuration des zones périphériques de manière à intéresser directement les populations riveraines au devenir du Parc, et surtout, de développer à cette faveur des activités économiques viables.

Très clairement, l'un des indicateurs de réussite du Programme de conservation du Parc au sens large, sera l'augmentation du bien être des populations riveraines.

Cette approche nécessite toutefois une connaissance approfondie du contexte socioéconomique de la zone et qui implique qu'on réfléchisse, de façon préalable aux actions, aux modes d'intervention les plus appropriés pour parvenir à ces objectifs.

L'objet de cette mission d'appui sera donc d'identifier un schéma d'orientation global des activités du Programme à mener en périphérie des aires protégées, afin qu'elles s'inscrivent dans une vision du complexe du Parc W, qui considère celui ci comme un élément d'un aménagement plus vaste du territoire entretenant des liens multiples avec les autres parties de cet espace.

La démarche doit assurer aux mesures réalisées en périphérie un effet durable sur la conservation des aires protégées.

Elle doit également favoriser la cohérence des interventions menées à ce niveau dans les trois pays.

Résultats attendus :

La mission d'appui devra permettre de formuler :

- une analyse du cadre institutionnel présentant des connections avec le comportement des populations riveraines
- une analyse des stratégies de développement des pouvoirs publics dans ces zones
- une analyse des philosophies, stratégies d'action et des résultats des programmes et projets d'autres bailleurs de fonds
- une revue des différents groupes humains présents dans la zone, pour ce qui touche notamment aux centres de pouvoir qui en sous tendent le fonctionnement, les systèmes de production qu'ils privilégient
- une première ébauche d'analyse socioéconomique des activités menées dans la zone
- une caractérisation de l'attitude actuelle des populations vis à vis des aires protégées et des intérêts économiques qu'elles représentent pour elles
- une proposition de philosophie d'intervention et de stratégie d'action pour les activités dans les périphéries, comportant plusieurs facettes et à adapter aux circonstances du milieu local, en conformité avec les politiques de développement des trois pays et dans un souci d'harmonie et d'intégration au niveau régional

Des connections fortes seront bien évidemment à établir avec les membres de l'équipe « transhumance » qui se rendra sur le terrain pendant la même période, la question de la présence d'éleveurs à l'intérieur des aires protégées étant indissociable de la question du statut des zones périphériques.

Enfin, il sera demandé à l'expert de réfléchir son plan d'échantillonnage et sa démarche de terrain en fonction de la nécessité d'une prise en compte spatialisée des divers ressorts qui sous tendent le fonctionnement de cette zone.

Produits attendus :

Au terme de sa mission, l'expert fournira à la Coordination scientifique du Programme un aide-mémoire sommaire indiquant les grands traits de sa démarche, les principaux résultats obtenus et un plan de son rapport

Au plus tard trois semaines après l'échéance de la mission, l'expert fournira un rapport provisoire

Et enfin, au plus tard quinze jours après remise du rapport provisoire et après avoir intégré les remarques ou modifications éventuelles demandées par la Coordination scientifique du programme, l'expert remettra son rapport définitif.

Les documents à fournir devront être remis en un exemplaire papier et sous forme électronique (CD Rom), dans un format usuel (Word 97, Excel, etc).

Annexe 2 : Calendrier de la mission

Calendrier de la mission :

01/06/01	Ouagadougou – coordination régionale	01/07/01	Alfakouara - atelier zones périphériques
02/06/01	Ouagadougou – coordination régionale	02/07/01	Alfakouara – atelier zones périphériques
03/06/01	Ouagadougou – coordination régionale	03/07/01	Alfakouara – atelier zones périphériques
04/06/01	Ouagadougou – acteurs Burkina	04/07/01	Alfakouara – atelier zones périphériques
05/06/01	Ouagadougou – acteurs Burkina	05/07/01	Diapaga – acteurs Burkina
06/06/01	Ouagadougou – acteurs Burkina	06/07/01	Diapaga – acteurs Burkina
07/06/01	Ouagadougou – coordination régionale	07/07/01	Yobri – terrain Burkina
08/06/01	Ouagadougou – coordination régionale	08/07/01	Tapoa Djerma – terrain Burkina
09/06/01	Ouagadougou – acteurs Burkina	09/07/01	Fada Ngourma – acteurs Burkina
10/06/01	Kandi - Trajet	10/07/01	Ouagadougou – composante nat. Burkina
11/06/01	Kandi – Terrain Bénin	11/07/01	Ouagadougou – composante nat. Burkina
12/06/01	Kandi – Terrain Bénin	12/07/01	Ouagadougou – acteurs Burkina
13/06/01	Cotonou – composante nationale Bénin	13/07/01	Ouagadougou – coordination régionale
14/06/01	Cotonou – acteurs Bénin	14/07/01	Ouagadougou – coordination régionale
15/06/01	Cotonou – acteurs Bénin	15/07/01	Ouagadougou - repos
16/06/01	Cotonou – acteurs Bénin	16/07/01	Ouagadougou - synthèse atelier
17/06/01	Kandi - trajet	17/07/01	Ouagadougou - synthèse atelier
18/06/01	Kandi – acteurs Bénin	18/07/01	Ouagadougou – synthèse atelier
19/06/01	Tanguiéta – acteurs Bénin (Pendjari)	19/07/01	Ouagadougou – acteurs Burkina
20/06/01	Tanguiéta – acteurs Bénin (Pendjari)	20/07/01	Ouagadougou – rédaction rapport prov.
21/06/01	Niamey – trajet	21/07/01	Ouagadougou - documentation
22/06/01	Niamey – composante nationale Niger	22/07/01	Ouagadougou - repos
23/06/01	Tapoa – terrain Niger	23/07/01	Ouagadougou – documentation

/01		01	
24/06/01	Tapoa – terrain Niger	24/07/01	Ouagadougou – rédaction rapport prov.
25/06/01	Niamey – acteurs Niger	25/07/01	Ouagadougou - rédaction rapport prov.
26/06/01	Niamey – acteurs Niger	26/07/01	Ouagadougou – rédaction rapport prov.
27/06/01	Niamey – acteurs Niger	27/07/01	Ouagadougou – rédaction rapport prov.
28/06/01	Niamey – acteurs Niger	28/07/01	Ouagadougou – rédaction rapport prov.
29/06/01	Birnin Gaouré – terrain Niger	29/07/01	Ouagadougou - repos
30/06/01	Famley – terrain Niger	30/07/01	Ouagadougou – restitution coord. régional.
		31/07/01	Ouagadougou – fin rapport prov.

Annexe 3 : Personnes rencontrées

Personnes rencontrées (dans l'ordre chronologique) :

Lieu	Nom	Fonction
Ouagadougou	Aimé NIANOGO	Représentant National UICN
Ouagadougou	Paul OUEDRAOGO	consult. PICD Forêt de Gonsé
Ouagadougou	Ibrahim THIAW	Représentant Régional UICN
Ouagadougou	Alfred ZONGO	Chef Programme ADEL/coop suisse
Ouagadougou	Alioune ALADJI-BONI	Coordinateur Régional ECOPAS
Ouagadougou	Patrick LAIGNEAU	Conseiller Technique DG Hydraulique
Ouagadougou	Christian SANTOIR	Chercheur IRD
Ouagadougou	Lucien IMBERT	Dir. Adj. AFD Burkina
Ouagadougou	Koala KONATE	Comp. Nationale Burkina/ECOPAS
Ougarou	Mahamali YABAO	Chef. Eaux&Forêts Ougarou
Ougarou	Tombé TOMBIANO	Président AVGF / village Djouari
Kandi	Ottavio NOVELLI	AT ECOPAS Bénin
Kandi	Claude Guy WEINSOU	Responsable PADIC - Kandi
Kandi	Jean FANDE	Resp. Dev. Rural / Kandi
Kandi	Eugène PADONOU	Assistant Technique PADIC
Kandi	Boukoukénin TAMOU NANTI	Sociologue PGRN
Kandi	Lahénatou TOUNGOU	resp. ONG « ALAFIA »
Cotonou	Gauthier BIAOU	Directeur Exécutif CBDD
Cotonou	Ferdinand KIDJO	Chargé d'Etude : Dir. CENAGREF
Cotonou	Jan MEEKLER	Assistant Dir. Exécutif CBDD
Cotonou	Azizou EL-HADJ ISSA	Conservateur W/Bénin+comp.nat.
Cotonou	Bonaventure GUEDEGBE	Agence Béninoise de l'Environnt.
Cotonou	Luc BIO-AGBENGA	Directeur CENAGREF
Cotonou	Soulé MANIGUI	Dir. Prospective et Planif./MinAgri
Cotonou	Seydou MAMA GAO	ancien resp.VEGEFER -PGRN
Cotonou	Rémi KINI	Banque Mondial/Env.Bénin
Cotonou	Ida BELLING	Resp. Env. /Délégation EU.
Tanguiéta	Udo Lange	ATP Projet Pendjari GTZ
Tanguiéta	Djafarou TIOMOKO	Conservateur Parc Pendjari
Tanguiéta	Laetitia WAMA SOUSSOU	Cellule villageoise (agric.)/Pendja.
Tanguiéta	Kiansi YANTI BOSSI	Resp. Cellule villageoise/Pendj
Tanguiéta	André BAUMGARTEN	Cellule villageoise (apiculture)
Tanguiéta	Lotte Pedersen	Stagiaire CNEARC/Syst. Agraires
Niamey	François BUSSON	AT Composante Niger/ECOPAS

Niamey	Idé NIANDOU	Conservateur parc W/comp. nat. N
Niamey	Knud SCHNEIDER	Assistant Technique PASP
Niamey	Tahirou SY	Agronome PASP
Niamey	Seyni SEYDOU	Dir. Nat. Faune, Pêche, Pisciculture
Niamey	Jean-Claude TOUYA	Directeur Adjoint AFD Niger
Niamey	Anne Luxereau	Chercheur CNRS/MNHN
Niamney	Carole Birck	Thèsarde IRD
Niamey	Elhadj MOUTARI MAMAN	Coordinateur PASEL (app. élevé)
Niamey	Jean-P. OLIVIER DE SARDAN	Chercheur IRD/EHESS
Niamey	Mahaman Tidjani ALOU	Directeur du LASDEL
Niamey	Abdul Karim MAMALO	Secr. Perm. Com. Nat. Code Rural
Niamey	Marc Casteran	AT/Dir. Agric/ Min. Dev. Rural
Niamey	Amadou MAMIDOU	Président ODD (Girafes Kondé)
Niamey	Mohamadou MAGHA	Coordinateur SDSA (bureau étude)
Say	Abou BARMOU	Adjoint au Sous Préfet/Say
Say	Ibrahim BOUBAKAR	Dir. Elevage Say
Say	Ahmed Sekou DIALLO	Chef Arrondissement PGRN/Say
Tamou (Alambaré)		Chef village
Tamou (Alambaré)	Lompo GIBOTONDI	resp. Vill. PRGN + couloirs transhu.
Lieu (suite)	Nom (suite)	Fonction (suite)
Tamou (Tchura)		chef du village
Birnin N'Gaouré	M. ISSA	Chef Eau&Forêts Boboye
Birnin N'Gaouré	Ali MOUSSA	Chef d'Arrondissement PGRN
Birnin N'Gaouré	Abdouraman HAMIDOU	Resp. Prod. An/Pêches - PGRN
Birnin N'Gaouré	Hamma BAYERO	Secrétaire COFO Birnin
Famley	Aboubakar YACOUBA	Chef Poste Eau&Forêts / Falmey
Boumba	Boubakar Sissé OMOROU	Chef Poste Eau&Forêts / Boumba
Boumba	Issaka SAKANIA	Surveillance Boumba / Parc du W
Boumba	Moumouni KOSINA	Président Union Pêcheurs (Kér. Fiti)
Boumba	Saharatou AOLAMOU	Responsable groupe de femmes
Karey Kopto	Adamou GARBA	Chef du village
Karey Kopto	Abdou YAOU	Surveillance Korey K. / Parc du W
Alfakouara	Bassouba OROU	Secrétaire union AVIGREF
Alfakouara	Alazi BANI	Agent Forestier/ section Alfakouara
Karimama	Mohamed BAH'IMAM	Chef CENAGREF/Karimama

Banikoara	Gilbert SOSSOUVI	Chef section CENAGREF/Banikao.
Banikoara	Soumanou GARBA	Chargé Réglemt. CENAGREF / Ba.
Founougo	Afusson IONGOU	Carder/ resp. Amm des Bas- Fonds
Banikoara	Zacharie HAMIDOU	Resp. Dev. Rural / Banikoara
Banikoara	Josué KPETERE	Assist. PADIC/Banikoara - SNV
Diapaga	Timoté OUADA	Conservateur unit conserv du W
Diapaga	Valentin YONLY	Chef Agriculture / SP Tapoa
Diapaga	Jacqueline KOUDYATE	Dir. Prov. Ressources Animales
Diapaga (Arly)	Clément TYEMOUNOU	Conservateur Unité de Cons. ARLY
Diapaga (Kotchari)	Frédérique OUABA	Ass. Tech. Dept. Ress. Animales
Diapaga (Kondio)		Ass. Vill. de Gestion Faune/Kondio
Diapaga (Mardara)	Salou DIALLO	Agro-pasteur
Diapaga (Logobou)	Victor BERE	Chef. Dept. Eaux&Forêts/Logobou
Diapaga (Logobou)	Pierre Clavaire YLIONI	Chef Dept. Ress. Anim./Logobou
Diapaga	Léo NYAMENOGO	Dir.Prov. de l'Env/Eaux&F./Tapoa
Diapaga	Abdou OUALI	Chef Coutumier Diapaga
Diapaga	Philippe DAYAMBA	Bureau du Haut Commissariat Tapoa
Botou	Adam MAMOUDI	Dir. Eaux et Forêts / Botou
Fada N'Gourma	Salfo KOUANDA	Chef Reg. Forest. Vill. PAUCOF
Fada N'Gourma	Nathalie KAGORE	Dir. Régionale Ressourc. Animales
Fada N'Gourma		M. le Haut Commissaire / Gourma
Fada N'Gourma	George SORGHO	Dir. Prov. Ressources Animales
Fada N'Gourma	Cyril SONIE	Documentaliste/Dir Econ. Plannif.

ANNEXE 4 : Compte Rendu de l'Atelier « Zones Périphériques » ECOPAS / Projet Régional Parc du W 4 – 5 Juillet 2001

Alfakouara (Bénin)

Un atelier de travail a été organisé dans le cadre la mission « Zones Périphériques » du W. L'objectif était à la fois de recueillir les positions des différents acteurs au sein de l'équipe d'ECOPAS (Composantes Nationales et Coordination Régionale) sur la périphérie, et de présenter et discuter les premiers résultats de la mission. Le second objectif était de définir plus en détail les principes d'intervention d'ECOPAS en zone périphérique des parcs du W. La première matinée a été utilisée pour présenter les positions des différentes composantes nationales, les résultats de la mission, et le témoignage d'autres projets. Les trois autres demi-journées ont été utilisées pour élaborer en commun les principes et certaines modalités d'intervention en zone périphérique.

L'atelier s'est déroulé dans les bâtiments de la brigade forestière d'Alfakouara (Bénin).

Participants

Soumanou GARBA	(CENAGREF/DPNW/Réglementation)
Ferdinand KIDJO	(CENAGREF/ SEP)
Luc BIO-AGBENGA	(DG CENAGREF)
Boukoukénin TAMOU NANTI	(Sociologue)
Bassouba OROU	(Secrétaire Union des Avigref Alfakouara)
Labo BANNI	(Président Union des Avigref Alfakouara)
Tchalé WABANI	(Président Avigref Thya.)
Bio Mohamadou BAH IMAM	(CENAGREF/ Karimama)
Wawou OROU	(Président Avigref Alfakouara)
Roger WILSON	(Conseiller Technique ECOPAS Burkina)
Koalo KONATE	(Coordinateur national ECOPAS Burkina)
Azizou EL-HADJ ISSA	(Coordinateur national ECOPAS Bénin, Conserv.PNW)
Idé NIANDOU	(Coordinateur national ECOPAS Niger, Conserv.PNW)
François BUSSON	(Conseiller Technique ECOPAS Niger)
Martial BALLO	(CENAGREF/Alfakouara)
Carlo Paolini	(CTP" ECOPAS- coordination régionale)
Ottavio NOVELLI	(Conseiller Technique ECOPAS Bénin)
Gilles KLEITZ	(Chercheur CIRAD ; Zones Périph ; volet recherche)

(Le parc de la Pendjari n'a pas pu envoyer de représentant à l'atelier)

- 1 - Présentation des zones périphériques du Bénin
- 2 - Présentation des zones périphériques du Niger
- 3 - Présentation des zones périphériques du Burkina
- 4 - Présentation du volet VEGEFER du PGRN
- 5 - Discussion sur l'exploitation de la faune
- 6 - Discussion sur la transhumance
- 7 - Discussion sur la concertation locale
- 8 - Discussion sur les critères d'éligibilité pour l'appui ECOPAS en ZP
- 9 - Discussion sur les démarches d'identification et de financement
- 10 - Visite du camp de chasse de la Zone Cynégétique de la Djona
- 11 - Clôture de l'atelier

1 - Présentation des zones périphériques du Bénin

La zone périphérique du parc du W au Bénin est divisée en trois parties : Nord, Est, et Sud. Dans la partie Sud (autour de Banikoara), les problèmes relevés sont la monoculture de coton, l'empiètement sur la zone tampon (5km autour des limites du parc), la pénétration des transhumants et du bétail local, les feux de brousse, les conflits. Dans la zone Est, les problèmes relevés concernent les feux de brousse, ainsi que les conflits entre agriculteurs et éléphants. Dans la zone Nord, il existe de nombreux problèmes de pénétration du bétail dans le parc, ainsi que des problèmes d'érosion des sols et de perte de fertilité.

De nombreux projets interviennent dans la zone, et comme chacun veut travailler avec son propre comité, il y a une véritable prolifération de type d'organisations villageoises et c'est un problème. Ce sont en plus les mêmes personnes qui sont dans des comités différents. Ce « cafouillage d'organisations paysannes » peut bloquer la mise en oeuvre et le bon déroulement des appuis.

Les solutions proposées à ces problèmes sont les suivantes. Pour l'agriculture, il faut un appui au niveau de la vulgarisation et de l'approvisionnement en intrants. Concernant l'érosion, des projets de foresterie pourraient être envisagés. Concernant les feux de brousse, il existe un problème de politique : un arrêté existe qui permet à chaque circonscription de fixer la date des feux précoces. Mais vu la lenteur de la procédure, les dates fixées correspondent presque toujours à des feux tardifs ! Certains feux précoces sont difficiles à réaliser car les bois sont encore trop verts. Une politique effective de feux précoces est nécessaire. Sur les questions de pâturage et des conflits qui sont liés, des actions de sensibilisation doivent être menées auprès des éleveurs. Il faudrait envisager d'autres solutions que la « vaccination » (abattage de têtes de bétail au sein des troupeaux qui pénètrent dans le parc). Les conflits agriculteurs / éleveurs pourraient se résoudre au travers de forums de consultation.

Une question a été posée sur les possibilités de diversification en zone périphérique. Des potentiels importants de maraîchage existent, ainsi que pour la pisciculture, avec une très forte demande. Une question sur la réduction des conflits faune/village suggère quelques issues. C'est la première question sur laquelle le projet PGRN a été amené à travailler ici à Alfakouara. Les éléphants passent vers l'Est dans la forêt classée de Goungoun, et occasionnent des dégâts aux cultures. Les villageois demandaient des dédommagements mais le PGRN a toujours refusé. Un consultant est venu suivre et établir les mouvements des populations d'éléphants. On a proposé alors de « faire la place aux éléphants » en informant les villageois des pistes de passage des éléphants et en dégageant les champs de ces zones. Les villageois n'ont cependant pas accepté ces déplacements en prétextant que le PGRN ne faisait pas ce qu'il avait promis pour eux (...). Cependant, tous les champs à l'intérieur de la zone cynégétique (de la Djona) ont été déplacés à l'extérieur.

Sur la gestion et la résolution des conflits, il est proposé que les AVIGREF jouent un rôle important, notamment si leurs membres sont mieux formés à la concertation. D'autres questions ont été posées sur les collaborations entre le CENAGREF et le CARDER et sur les relations entre les AVIGREF et le CENAGREF. Une discussion a suivi sur le processus de décentralisation : des textes adoptés et votés au parlement mais un blocage politique empêche la mise en oeuvre des mesures. Les pronostiques du démarrage : « la décentralisation arrivent dans les prochaines années... mais on ne peut dire quand ».

2 - Présentation des zones périphériques du Niger

La zone périphérique du PN du W nigérien peut être divisée en trois zones : la réserve totale de Tamou, dont une partie a été déclassée en 1976, la réserve partielle de Dosso, et la zone de Kouré, non classée, avec ses girafes. Les problèmes majeurs pour le parc du W sont posés par l'agriculture et par l'élevage. La transhumance correspond à 500 à 600 000 têtes de bétail qui transitent annuellement dans le complexe du W. Say et Niamey représentent deux gros bassins de production animale : des couloirs de transhumance mènent tous ces animaux à l'entrée du parc du W du Niger et de ses réserves adjacentes. La destination finale de ces troupeaux est cependant plus au sud, au Bénin... Que faire avec ces centaines de milliers de têtes de bétail si on ne les autorise pas à transhumer ? Est-on capable d'éviter qu'elles pénètrent dans les parcs ? Il faut contenir le bétail par tous les moyens.

Concernant l'agriculture, l'éradication historique de l'onchocercose a permis une politique d'installation des personnes venues du Nord, généralement poussées par les sécheresses successives. Même des zones classées ont ainsi été colonisées officiellement (déclassement du nord du Tamou, bornages). A chaque sécheresse, c'est une nouvelle vague d'immigrants nordistes. Les réserves de la périphérie du W sont de fait devenues des fronts pionniers. La réserve partielle de Dosso est un bon exemple, avec une très grande partie mise en culture, alors que son statut prévoit que seuls le pâturage et la chasse sont autorisés. Sur ces zones, les activités de pêches sont importantes. Il existe également des problèmes importants d'érosion et de dégradation des berges du Niger.

Dans la zone des girafes, c'est la régression de la brousse tigrée qui est à craindre, non par la mise en culture (cuirasses) mais par la coupe progressive des bois verts. Les interventions pour appuyer l'organisation villageoise qui s'occupe de la protection et de la valorisation touristique des girafes sont terminées et il faut organiser quelque chose rapidement.

Trois projets sont importants pour la zone périphérique : le PGRN, Energie Domestique 2, et la mise en place de Commission Foncières (COFO) par le secrétariat permanent du code rural. Le PGRN (BM) fait l'objet d'une évaluation mitigée. Sa politique est jugée ambiguë, notamment vis à vis des statuts des réserves qu'elle ne respecte pas. De plus sa mise en oeuvre par des ONG est problématique à Dosso. Le projet Energie 2 s'occupe de marchés contrôlés de bois et semble bien tourner. Les COFO sont une bonne initiative de concertation, mais ils ont récemment aboutit à définir des couloirs de transhumance qui débouchent exactement à l'entrée de la réserve de Tamou et du parc du W. Donc problème !

Les solutions aux problèmes posés par la transhumance doivent être abordées à l'échelle régionale, notamment s'il s'agit de trouver des alternatives à la traversée du parc par les troupeaux. Il faut identifier des zones disponibles et propices où la loi pourrait renforcer un statut pastoral. Actuellement, les zones pastorales immédiatement au nord du PNW sont limitées parce qu'il y a eu historiquement un recourt constant aux ressources pastorales du Bénin et du Togo. Les grandes zones pastorales du Niger sont au nord du 16^{ème} parallèle. Le parc bénéficie d'un avantage de taille : des frontières naturelles (le fleuve la rivière Tapoa). Le seul point faible, c'est la zone de Botou (frontière avec le Burkina) : ce passage est effectivement utilisé comme couloir de transhumance depuis la réserve de Tamou. Les solutions aux questions d'élevage sont liées également à une meilleure concertation entre les forestiers et les vétérinaires. Actuellement, il y a très peu de communication et c'est même

parfois des oppositions. Les vétérinaires poussent les éleveurs à enfreindre la loi. Il existe par exemple dans la réserve de Tamou un poste de vaccination, or, comme la vaccination ne se fait pour les sortie de territoire et que la seule sortie ici c'est par Botou et le parc du W (Niger/Burkina), ce poste accepte et encourage de fait ces pratiques illégales. Par ailleurs, des arbitrages politiques au plus haut niveau en faveur des éleveurs laissent les forestiers dans l'impossibilité d'appliquer la loi. Cependant, les participants à l'atelier reconnaissent l'importance économique de l'élevage et soulignent le besoin de trouver des solutions équitables.

Pour l'agriculture, la gestion des espaces dans la réserve de Tamou est peu contrôlée par les chefs coutumiers du fait du statut de réserve. Il faudrait donc à l'avenir impliquer d'avantage les pouvoirs coutumiers. On pourrait alors dégager des zones réservées au pastoralisme. Les COFO, qui fonctionnent sur financement de proximité (donc ici appuyées par le PGRN) pourraient jouer un rôle important dans ce sens, dans la mesure où elles peuvent enregistrer des décisions foncières concertées et les faire respecter devant la loi. L'avenir de la réserve de Tamou est en suspend. L'agriculture qui y est pratiquée est perçue comme peu durable et des activités de gestion de terroir doivent être menées. Des participants signalent l'existence d'une pression politique pour le déclassement total de la zone et l'accueil de migrants du nord du Niger. Il y a en tout cas un non-respect total de la loi et il faut faire quelque chose. La réserve a de bons potentiels cynégétiques et pourraient être un terrain pilote propice à la réouverture de la chasse (ouvert une année en 96 au Niger). Pour Dosso, on signale des potentiels en apiculture et en pêche.

Concernant la protection de la brousse tigrée, une question est posée sur l'utilisation des techniques d'exploitation contrôlée à ces unités de végétation. Le contrôle n'est effectivement pas adéquat. Le code forestier est en train d'être refondu, et une stratégie pour l'approvisionnement en bois de la ville de Niamey doit être définie. Le projet Energie Domestique (dont Energie 2 est le second volet) a réorganisé toute la filière, mais il reste un effort important à faire pour former les populations villageoises. Les participants notent à cet égard que le développement des organisations villageoises au Niger semble moins avancé que dans les deux autres pays.

3 - Présentation des zones périphérique du Burkina

La zone périphérique du parc du W au Burkina est constituée de deux types d'occupation des sols : les terroirs villageois et les réserves cynégétiques (Kourtiagou, Tapoa Djerma, Koakrana). Les problèmes rencontrés sont liés à la transhumance et aux fronts agricoles, bien que ces derniers ne soient pas considérés comme une menace importante sur la province de la Tapoa. Il existe également des activités aurifères, mais qui ne semblent pas causer de problèmes pour la conservation, de même qu'une mine de phosphate. Une immigration importante est notée sur la province, réputée pour ces terres et son espace.

Sur les questions agricoles, le parc a géré des problèmes de villages enclavés ou inclus (Kondio, Tapoa Djerma etc.) mais les présentateurs semblent considérer que ces situations sont sous contrôle.

Concernant les zones cynégétiques, la présentation puis le débat porte sur les modalités de partage des bénéfices tirés de la chasse sportive. Suite à l'essoufflement jusqu'en 1995 en matière de gestion des aires protégées, il a été décidé au Burkina d'impliquer le secteur privé et les villageois dans une grande initiative de rénovation de l'utilisation durable de la faune. Un plan de gestion a été mise en place pour chaque zone cynégétique, avec cahier des charges et aménagements prévus etc. « Ainsi, sur notre zone, nous avons trois postes forestiers – Tapoa Djerma, Kaabougou, Kondio, qui facilitent le travail de protection et d'exploitation durable de la faune par le chasse sportive ». Autour des zones concédées à des privés, ont été identifiés des « zones villageoises d'intérêt cynégétique ». Elles sont gérées par les comités villageois d'exploitation de la faune et elles ont l'exclusivité sur le petit

gibier : les chasseurs sportifs amateurs de plume sont leurs clients et déboursent 7500CFA par jour pour cette activité. Le parc du W lui-même n'est pas chassé.

Le présentateur évoque les questions d'ayant droits. Les villages les plus proches des zones cynégétiques (les plus avancés sur les fronts agricoles) sont également les plus jeunes. Si on faisait jouer la proximité comme seul critère, ce seraient ces villages qui devraient toucher les dividendes de la chasse. Or, ce sont les villages plus éloignés, plus anciens, et surtout autochtones donc avec un droit plus fort sur les ressources, qui réclament les revenus cynégétiques. La solution qui est mise en oeuvre actuellement est d'attribuer 65% des revenus aux villages éloignés et 35% aux villages riverains, notamment sous le prétexte que les riverains bénéficient plus des emplois offerts par le parc et la chasse.

Une question est posée sur la qualité de la gestion des zones cynégétiques, sur la qualité des concessionnaires. Les bilans ne sont pas très bons et une requête a été adressée à l'AFD pour mettre en place un programme d'appui pour aménagement des zones cynégétiques (points d'eau, pistes etc.)(PAUCOF). Mais, du fait de la programmation et du démarrage imminent d'ECOPAS, les zones cynégétiques de l'Unité de Conservation du W n'ont pas été incluses dans ce programme d'appui.

Dans le cadre de la politique spécifique du Burkina en matière de faune, un participant s'interroge sur les moyens d'améliorer les bénéfices de la chasse. Les emplois de pisteurs pourraient être valorisés et leur statut doit être révisé. Il existe en effet deux types de pisteurs, les fonctionnarisés, et les accrédités. Ce sont ces derniers qui ont des problèmes de statut. L'absence de statut définissant les droits et les devoirs des pisteurs devrait être comblée par le travail actuel d'une commission spécifique.

Le partage et la distribution de la viande de chasse pourraient être améliorés. L'option de vendre la viande a été choisie afin d'empêcher les chefs de tout prendre et de distribuer à leur guise. Il existe maintenant un responsable pour le partage de la viande quand les carcasses arrivent dans les villages. Les pratiques actuelles de distribution de viande sont perçues comme frustrantes pour les forestiers qui souhaiteraient obtenir une part plus grande...

Les organisations villageoises doivent être renforcées. La gestion des terroirs peut également permettre de dégager des espaces pour les chasses villageoises.

La zone de Botou fait l'objet des préoccupations des participants : sans zone « tampon », lieu de passage transfrontalier et de pénétration des transhumants dans le parc, c'est également une zone où s'exercent de fortes pressions de braconnage. Il est donc proposé d'intégrer le poste de surveillance dans le dispositif du parc et d'assurer une bonne coordination entre le Niger et le Burkina.

La question de la coordination avec l'Arly et la Pendjari est posée. L'existence d'une forte collaboration entre la Pendjari et le parc du W/Bénin doit être catalysant pour ces montages. Les participants proposent d'inviter la Pendjari au prochain CTS d'ECOPAS. Tout le monde reconnaît le besoin de mettre en place une coordination régionale et les bénéfices qui en découleraient pour la conservation.

Le DG de la CENAGREF interroge les participants sur l'harmonisation entre les trois pays du W des politiques de partage des bénéfices de la chasse. Il explique qu'au Bénin, les règles sont différentes, ce qui pourrait à terme être un problème. Au Bénin, il indique que 50% des amodiations et taxes de gestion sont versées aux villageois, ainsi qu'une partie des taxes journalières. A titre d'exemple, la partie Burkinabé indique que le poste de Diapaga, qui fonctionne sur un budget d'Etat de l'ordre de 3 à 4 millions, voit passer entre ces mains des recettes de chasse de l'ordre de 30/40 millions, soit dix fois plus. Les participants s'interrogent alors sur l'opportunité de créer des fonds fiduciaires locaux qui permettraient de

conserver cette manne dans le giron de la conservation des parcs et des réserves cynégétiques.

Trois autres points sont abordés ensuite. Le problème d'accès des villageois de Lada à une marre à l'intérieur du parc est perçue comme « gérable et pas trop grave sinon pour les transhumants qui utilisent aussi la marre ». La pression foncière liée au coton n'est pas encore sérieuse mais pourrait le devenir. Il faudrait donc lancer des actions préventives pour que dans cinq ans, il ne soit pas trop tard. Enfin, les participants évoquent le besoin de penser les méthodes de surveillance et de répression de la pénétration du bétail dans les parcs du W. Même avec des amendes fortes et la séquestration du troupeau, les transhumants sont toujours là. Que faire ?

4 - Présentation du volet VGFER du PGRN¹⁹

Le volet faune du PGRN a posé les bases d'une gestion durable de cette ressource par l'implication des populations. Des études du milieu, des enquêtes villageoises et l'identification des problèmes sont réalisés et le projet démarre en 1992. En 1998, à la clôture du projet, les principaux acquis du PGRN sont des modèles de co-gestion mis en place, un meilleur contrôle des feux de brousse, un programme de curage des marres réalisé par les Avigref, la co-gestion de sites aménagés, la réalisation de jardins maraîchers à Malanville, un programme de gestion de la fertilité des sols, des réalisations dans l'apiculture.

Une liste des problèmes essentiels auxquels le projet à du faire face est présentée ensuite. Premièrement, la loi du 21 sept. 87 ne prévoit pas de rôle pour la population locale dans la gestion de la faune. Deuxièmement, les éleveurs se sont obstinés à faire paître leurs animaux dans le parc et la réserve. Ensuite, les feux de brousse ont continué de diminuer sérieusement les ressources pastorales. Monsey est devenue une porte d'entrée importante pour les transhumants, ainsi que Malanville. A Siri, la population était extrêmement hostile à toute collaboration avec le PGRN, et très peu de travail a pu être réalisé dans cette zone.

Le présentateur propose ensuite différents scénarios en fonction des capacités du CENAGREF à gérer ces problèmes. La discussion porte sur l'absence de statut juridique des Avigref et les attermolements du CENAGREF à leur verser la part des recettes de la chasse qui leur revient. Le DG du CENAGREF informe les participants sur ce point. En 1995, le gouvernement prend la décision de partager les bénéfices de la chasse avec les villageois. Une nouvelle loi sur la faune est proposée par un expert FAO et adoptée par le CENAGREF. Un atelier sur la chasse villageoise met en place un comité de suivi. On constate des limites importantes au développement des activités villageoises de chasse : elles sont légalement exclues des zones cynégétiques, et les potentiels de chasse en terroirs villageois sont faibles. La Cour Suprême bloque pendant quelque temps le projet de loi, des conditionnalités sont assouplies et la présidence approuve la proposition en sept 99. Actuellement, le projet de loi a été transmis à l'Assemblée où il doit être examiné et voté (51 articles sur 171 en attente d'être examinés) (2 séances à ce jour). Une issue prochaine est donc possible ! Les représentants des Avigref s'engagent énergiquement dans la discussion « il faut mettre en oeuvre ce qui a été décidé ! ». On précise qu'il existe au Bénin une conférence nationale pour un Plan d'Action Environnemental dont la mise en oeuvre pourrait faciliter le règlement de ces questions.

5 - Discussion sur l'exploitation de la faune

La première discussion de l'atelier portait sur l'utilisation villageoise de la faune. Les principaux thèmes abordés ont été consignés dans le tableau suivant (tableau 1):

¹⁹ Pour une présentation évaluative plus détaillée du PGRN, voir 2001 Kleitz, G. Mission Zone Périph., Entretien Mama Gao, notes de terrain, cahier 2, p.44-50 ; ECOPAS, Ouagadougou.

Tableau 1 : les prélèvement de faune dans le complexe du W

Types de prélèvement de faune	Effets négatifs et indésirables	Solutions et intérêts pour la conservation
Braconnage commercial	Le fléau le plus dangereux pour la conservation de la faune du W. il existe des dynamiques transfrontalières Certaines espèces menacées sont abattus simplement pour la viande. Importante en saison des pluies	Un moyen de lutte efficace est le recrutement des braconniers comme guide et dans les postes officiels Besoin de contrôles accrus ; intégrer les prélèvement illégaux dans le calcul annuel des quotas de chasse officielle. Il faudrait évaluer les quantités et espèces prélevées ; La lutte nécessite d'identifier les bénéficiaires principaux ; Il faut rapprocher les forestiers des populations de la zone périphérique. Le contrôle dans les zones cynégétiques doit être renforcé en saison des pluies (en l'absence des clients.)
Chasse traditionnelle villageoise.	Des quantités importantes de gibiers sont prélevées par les battues mais ces dernières sont peu fréquentes. les battues ont un impact négatif fort sur les populations de gibier. il faut distinguer les chasses à la battue (bcp de participants) du « braconnage villageois ».	Besoin d'encadrement d'une activité qui peut être tolérée. Les activités de chasse par les villageois ne peuvent pas avoir lieu dans les zones protégées (Parcs W et réserves cynégétiques, seulement en terroir villageois) + il faut contrôler leur fréquence. Il faudrait évaluer les quantités et espèces prélevées, mettre en place un système de quota. Par ce biais, les populations villageoises peuvent être impliquées dans la gestion de la faune.
Grande chasse sportive	Limitée aux zones et réserves cynégétiques. Les quotas ne sont pas forcément tous utilisés	Le partage des recettes doit être plus équitable pour les populations locale qu'actuellement. Il faut évaluer les performance des concessionnaires
Moyenne chasse sportive	Mêmes remarques que pour la grande chasse	-possibilité d'utiliser une partie du quota pour la chasse villageoise et l'approvisionnement en viande.
Petite chasse sportive	Le nombre de zones villageoises et les surfaces sont souvent	Besoins d'identification de nouvelles zones ; besoin de formation et de développement des organisations villageoises

	insuffisantes ; la gestion est mauvaise ; les retombées sont insuffisantes ; il n'y a pas de valorisation directe de la viande par les villageois	La tarification pourrait être révisée Il faut examiner les conditions de faisabilité d'une exploitation directe du gibier par les villageois. Serait utile/dangereuse dans les villages avec réputation de braconnage.
--	---	---

D'une façon générale, il a été difficile de sortir des pratiques et des lois en vigueur pour parler de façon plus générale, sur des principes de durabilité, sur les situations souhaitables. L'urgence et la nécessité de faire bénéficier largement les populations de l'exploitation de la faune ne semblent pas toujours perçues. Le sentiment que la faune appartient aux forestiers s'exprime dans l'équation « villageois=menace », mainte fois exprimée ; également dans la discussion sur la part de viande de chasse devant revenir aux agents de l'Etat ; et encore dans les atermoiements dans la distribution des recettes de la chasse revenant légalement au villageois, ou de leurs indemnités (guides etc.). Il ressort une impression mitigée de cette discussion. D'une part les approches de valorisation de la faune par les communautés villageoises ne sont pas considérées par tous comme un élément stratégique central, mais le plus souvent comme une mesure accessoire, comme un plus, d'ailleurs assez difficile à mettre en oeuvre. D'autre part, les participants ont constaté une fracture entre les principes théoriques de l'exploitation partagée de la ressources faunique (Burkina, Bénin) et les résultats effectifs de ces pratiques, notamment au niveau des villages. Des travaux précis de suivi et d'évaluation doivent être entrepris à ce titre auprès des associations villageoises responsables de la gestion des activités cynégétiques. Les représentants nigériens ont regretté que les différents types de chasse soient fermés au Niger. Sur le sujet de l'utilisation mixte de certains écosystèmes (chasse en saison sèche+pâturage en saison des pluies, grande chasse en saison sèche+petite chasse en saison des pluies, petite chasse et pâturage), la discussion a tourné court : les statuts des zones cynégétiques et les parcs n'autorisent pas ces pratiques, elles sont donc réservées aux zones déjà libres, c'est à dire aux terroirs ruraux.

6 - Discussion sur la transhumance

Les participants ont d'abord dressé la liste des impacts négatifs de la pénétration des bétails transhumants dans les aires protégées du complexe du W. Il a été dit que ce phénomène :

- constitue un des problèmes majeure pour la conservation dans la zone ;
- contribue au tassement des sols et à destruction et au tarissement des marres ;
- contribue à la dégradation des couverts végétaux, notamment en saison sèche, d'où problèmes d'utilisation de la biomasse par la faune sauvage ;
- contamine la faune avec des maladies dont le bétail est porteur ;
- constitue l'objet d'importants conflits avec les gardes ;
- détourne l'image des parcs, leur donnait une vocation pastorale plutôt de pour la conservation ;
- est d'autant moins justifiable que la transhumance est un élevage contemplatif ;
- contribue aux feux tardifs ;
- contribue à l'émondage excessif et au déboisement ;
- favorise le petit braconnage par les bergers ;
- perturbe la faune ;
- impact probable sur les carnivores (certains participants pensaient que cet impact était positif sur la population de carnivores, d'autres pensaient le contraire du fait des empoisonnements que les bergers pratiqueraient sur les carnivores) ;

- dévalorise les produits touristiques de chasse et de vision.

Dans un second temps, les participants ont examiné les mesures palliatives qu'ECOPAS pourrait mettre en oeuvre.

Tableau 2 : mesures palliatives pour la transhumance dans les aires protégées du complexe du W

Mesures palliatives/ transhumance	Effet escompté	Effets au niveau des villageois	Observations
Aménagement de parcours et améliorations pastorales	Reporter la pression de pâturage hors des aires protégées Distribuer la pression de pâturage sur l'ensemble de la région plutôt que concentrée sur les AP.	L'avantage comparatif du pâturage à l'intérieur du Parc est diminué car il existe des alternatives pour les éleveurs;	C'est la seule façon de diminuer structurellement le pâturage dans le W au Bénin. Demande beaucoup de moyens. Doit viser la « grande périphérie » plutôt que la proximité immédiate des AP. Doit permettre de réduire le coût de la surveillance. Principe d'un accès payant aux ressources pastorales
Couloirs de transhumance (points d'eau, bornage, aires de repos etc.)	Meilleur respect des couloirs existants Contournement des aires protégées	Meilleures conditions de transhumance ; Meilleurs rapports avec les parcs. moins de conflits	Aménagements réalisables rapidement (couloirs de Kondio) ; Couloir de l'Arly en dehors de la zone d'intervention. ? Examiner les couloirs de transhumance en dehors des AP.
Accords et politiques internationales	Jouer sur les grands ensembles régionaux pour mieux distribuer le pâturage. Contournement des aires protégées	réduction conflits agric/éleveurs	Discussions au CTS, au CO. Examen des accords existants
Actuellement, il existe trois type de répression : Bénin :abattage partiel Niger :séquestration fourrière Burkina :amende forte Nécessité d'adopter de nouvelles mesures communes de surveillance et répression	Il faut une amende forte dissuasive (mais problèmes d'arbitrage politiques etc.)	Pour l'instant, les amendes et transactions sont perçues comme des taxes de pâturage et ne sont pas suffisamment dissuasives. L'abattage n'est pas une mesure efficace ; on souhaite le remplacer par un système d'amendes ; Les amendes doivent rendre le pâturage dans le parc prohibitif.	Les nouvelles mesures demandent des moyens supplémentaires : aménagements pastoraux (fourrières), capture et surveillance. A la fois, les amendes sont sources de revenus. Il faut une concertation à la base pour établir les niveaux d'amende.

Sensibilisation et information des villageois et des éleveurs	Meilleur respect des règles et des aires protégées par les transhumants et les éleveurs sédentaires. Négociation de solutions	Implication des villageois dans les aménagements ; Légitimité des territoires classés reconnue. Meilleurs rapports entre les forestiers et les éleveurs ; Pratiques des bergers améliorées	Dans le cadres des actions villageoises. Viser les populations peuls et les populations sédentaires.
---	--	--	--

La discussion a également portée sur la nécessité de distinguer l'élevage transhumant de l'élevage résident, notamment en ce qui concerne les pratiques vis à vis du parc, des infractions etc. Une deuxième distinction importante au niveau régional est celle qu'il faut faire en terme d'intervention entre les zones d'accueil (Bénin) et les zones de départ et de passage (Niger, Burkina). L'usage mixte des écosystèmes a été abordé, et les participants ont précisé le besoin d'études spécifiques sur la productivité de biomasse en rapport avec la charge d'animaux, et sur les difficultés liées aux besoins de gestion fine et de contrôle.

7 - Discussion sur la concertation locale

Partant de la constatation qu'une négociation était nécessaire pour chacune des actions villageoises qu'ECOPAS entreprendrait, les participants ont souligné la nécessité d'utiliser des instances de négociation existantes plutôt que de créer de nouvelles plates-formes. Les participants ont alors dressé une liste commentée des niveaux et des cadres de concertation existants. Bien que cette discussion ait eu lieu en fin de journée et que le temps n'ait pas permis de passer en revue tous les cadres de concertation existants, certains points importants ont été relevés :

Niveau villageois et local :

- Les organisations villageoises (AVIGREF, CVGF, etc.) vont être des interlocuteurs privilégiés d'ECOPAS. On pourra différencier en fonction des spécialisations de chaque association (faune, agriculture, femmes etc.) ;
- Il est important de définir des règles de gestion des ressources financières et de les appliquer.
- Les pouvoirs coutumiers doivent être consultés / faire partie des concertations et il faut rechercher des ententes durables.
- Les actions villageoises d'ECOPAS peuvent travailler avec des associations villageoises initiées par d'autres projets.

Niveau sous-préfecture/provincial :

- Comité Foncier (Niger) : prévention des conflits à travers la gestion foncière et l'enregistrement des appropriations foncières (zones pastorales, propriétés privées, terres agricoles etc.).
- Comité Technique d'Arrondissement (Niger) : développement local, examen des budgets, évaluation des actions entreprises.
- Conseil consultatif : concertation sur les activités locales de développement
- Conseil consultatif départemental : peut servir pour résolution de problèmes d'occupation illégale des terres.
- Comité Provincial d'Aménagement du Territoire (Burkina) : concertation entre intervenants dans le développement.

Niveau national :

- Une action juridique est nécessaire pour définir plus précisément les statuts des associations villageoises, leurs droits et leurs devoirs en matière notamment de faune etc.
- Au Bénin, le conseil d'Administration du CENAGREF regroupe tous les Ministres, les deux préfets du Nord, les sous-préfets, et les AVIGREF. Il peut donc servir de plate-forme de concertation pour les problèmes touchant l'ensemble de la périphérie béninoise du parc du W.

Niveau régional :

- Les CTS et CO doivent être utilisés pour l'harmonisation des lois et des textes, notamment pour les règles dans la périphérie des parcs du W.
- Sur la thématique de la transhumance, les participants ont souhaité une information supplémentaire sur les cadres existants de négociation et de coordination au niveau régional. En particulier, quels institutions et instruments d'intervention seraient mobilisables pour jouer sur les grands ensembles géographique (voir discussion transhumance).
- La déclaration de la Tapoa (les trois Ministres signataires) peut être un départ pour d'autres accords.

La première journée de l'atelier a été clôturée par une synthèse rapide du travail effectué. Le modérateur a rappelé le cheminement des discussions de la journée. A partir d'une constatation et d'une spécification des problèmes rencontrés en périphérie du W, des solutions possibles sont analysées. On en tire des règles souhaitables de gestion, qui, pour être mises en oeuvre, doivent être négociées au sein de cadres de concertation. C'est alors que l'on peut aboutir à des interventions pratiques en zone périphérique.

8 - Discussion sur les critères d'éligibilité pour l'appui ECOPAS en ZP

Quelles actions vont être financées par ECOPAS en périphérie des parcs du W ? Le programme va-t-il financer des écoles, des cliniques ou faut-il se cantonner à des actions de GRN au sens strict ? Lors de cette discussion, les participants ont dressé une liste de critères importants qui doivent être pris en compte dans la sélection des actions d'ECOPAS en zone périphérique des parcs du W.

- Les fonds ECOPAS sont utilisés sur de la Gestion des Ressources Naturelles (GNR) uniquement, mais les revenus d'exploitation (chasse, tourisme, micro-projets etc.) peuvent être utilisés sur des projets d'intérêt communautaire.
- Effets sur la structuration du territoire : répartition des pressions, cadrage au sein du schéma directeur, répartition des investissements sur la région.
- Niveau d'organisation locale : en particulier, capacité de gestion, et effort nécessaire à faire en matière de développement organisationnel.
- Les retombées de l'investissement ECOPAS doivent être partagées par une groupe. Cependant, l'utilisation ou le recourt au secteur privé est possible (encadrement avec cahier des charges, appui aux initiatives etc.).
- Une priorité doit être donnée aux projets qui lient plusieurs pays.
- La durabilité du projet doit être mesurée en termes socioculturels, institutionnels, économiques, et environnementaux (niveaux d'équivalence).
- Existence d'un lien clair / d'un lien direct entre l'intervention et 1/le complexe écologique, 2/les parcs du W, 3/les ressources naturelles.
- Coûts et bénéfices (pas forcément monétaires) comparés à d'autres interventions possibles (référence cadre logique d'intervention en zone périphérique).
- Niveau de participation locale : il faut s'assurer d'un pourcentage d'autofinancement, du degré de participation, notamment en terme d'initiative et de suivi.
- Impact écologique positif
- Les opérateurs doivent être agréés, c'est à dire légitimes (représenter leurs membres), dotés d'une existence légale, et posséder des capacités techniques et de gestion.

- Les interventions doivent contribuer au renforcement des capacités locales de GRN
- Les résultats doivent être visibles avant la fin de l'intervention d'ECOPAS.
- Les interventions doivent avoir des retombées positives en matière d'emploi et de formation.

Une discussion a eu lieu sur l'opportunité d'inclure des actions d'urgence (aide alimentaire, reconstruction, etc.) comme « clé d'entrée » dans des problématiques communautaires. Les participants ont été partagés, mais reconnaissent que ce type de critère pouvait faire de l'action villageoise d'ECOPAS une « vache à lait » sans rapport aucun avec la conservation des parcs du W. Les participants ont donc recommandé une vigilance particulière sur ce point.

9 - Discussion sur les démarches d'identification et de financement

Les participants ont tracé le parcours qu'ils jugeaient nécessaire pour aboutir à une action villageoise appuyée par ECOPAS. Chronologiquement, ces étapes étaient les suivantes :

- « Auto-reflexion » villageoise, diagnostic participatif, classement des priorités, formulation d'un projet.
- Examen par ECOPAS des propositions d'intervention, notamment vis à vis des critères d'éligibilité.
- En fonction de ces résultats, une négociation locale entre les villageois et ECOPAS peut avoir lieu, afin de mieux définir l'intervention.
- Des études, monographies, bibliographie, études de faisabilité sur les thématiques, les techniques et les acteurs peuvent être entreprises par ECOPAS.
- Les acteurs participants à l'action villageoise visée sont identifiés clairement ainsi que les exécutants (assistance technique, suivi etc.).
- Les cadres locaux de concertation sont mobilisés pour discuter du projet. Une formulation définitive est adoptée en fonction de l'avis des autorités locales.
- Un comité d'analyse/validation (existant, ad hoc ou « validé » ???) (composé des composantes nationales, exécutants, coordination régionale, consortium etc. ???) doit prendre la décision finale de financer l'action villageoise. Le représentant de la coordination régionale était de l'avis que la coordination régionale n'avait pas de rôle à jouer dans la sélection des interventions villageoises.
- La mise en oeuvre peut démarrer.

Cette discussion a été close en soulignant plusieurs points. La complémentarité entre les actions villageoises doit être vérifiée, afin d'assurer que l'action en zone périphérique reste cohérente et équilibrée vis à vis des objectifs fixés dans le cadre logique. La capacité des instances locales de concertation / décision à traiter des interventions d'ECOPAS en zone périphérique doit être vérifiée : si de nombreuses propositions arrivent sur leur table, quels délais seront nécessaires pour les traiter ? ECOPAS devra juger si des appuis à ces instances sont nécessaires. Par ailleurs, le comité de validation doit être indépendant et non politisé (!).

Concernant le processus final de sélection par le comité d'analyse / validation, il a été souligné que trois types d'information seront nécessaires pour prendre la décision d'appuyer une action villageoise : 1/ validation du processus villageois d'identification et de formulation du projet ; 2/ validation du processus de concertation (S.Préf. ou Prov.) autour de la proposition villageoise ; 3/ vérification que les critères d'éligibilité sont remplis. Ces informations peuvent être constituées par les PV des réunions villageoises et des instances

de concertation (Réunion CA CENAGREF, Comité GRN (Niger)), des notes des composantes nationales, des fiches d'information faites par des animateurs villageois etc.

La discussion a ensuite porté sur les cycles de répétition de ce processus d'identification et de sélection des interventions villageoise. Quelle périodicité, quelle durée d'un cycle ? Bien qu'aucune réponse n'ait été donnée, le besoin d'évaluation des actions villageoises a été souligné, ainsi que la nécessité d'adopter des approches adaptatives. L'harmonisation des approches et des moyens d'action en zone périphérique entre les trois pays du W a encore été soulignée.

10 – Discussion sur les exécutants des actions villageoises.

En se posant la question de l'exécution des actions villageoise, les participants ont dressé la liste commentée des exécutants possibles des actions villageoises. Dans ce cadre, une réflexion a été menée sur les collaborations d'ECOPAS avec ces exécutants. (voir tableau 3).

11 - Visite du camp de chasse de la Zone Cynégétique de la Djona

L'ensemble des participants s'est rendu au cœur de la réserve cynégétique de la Djona, sur le camp de chasse de l'Alibori. Une marche le long de la rivière Alibori a été organisée malgré l'heure et la température, toutes deux plus propice à la sieste.

12 – Clôture de l'atelier

De retour à la brigade forestière, les représentants des AVIGREF ont tenu à remercier tous les participants et ECOPAS pour l'atelier, les discussions, et surtout les perspectives de travail en commun autour des ressources de faune. L'atelier a été clôt à 17h30, le mercredi 4 juillet 2001.

Remarques générale

L'atelier n'a pas fait l'objet de séance d'évaluation. Le facilitateur ainsi que plusieurs participants ont exprimé néanmoins leur satisfaction, l'intérêt des discussions et du travail en équipe. La sur-représentation des forestiers a joué en faveur d'une homogénéité des points de vue mais n'a pas permis d'aborder les questions purement agricoles. On regrette également l'absence de représentation des femmes.

Tableau 3 : Comparaison des exécutants possibles de l'action villageoise d'ECOPAS

Exécutants	points forts	points faibles	Quelles collaborations avec ECOPAS ? (par activité ou thème)
Acteurs villageois, association vill.	Ce sont les bénéficiaires directs, pas d'intermédiaires qui captent les bénéfices. Il sont légitimes Ce sont les utilisateurs directs des ressources Nat. Ils ont une excellente connaissance du terrain. Ce sont les bénéficiaires prioritaires des actions villageoises	capacités insuffisantes (gestion, technique, organisationnel, mobilisation, communication etc.) pas d'objectifs propres, notamment sur la conservation (ce sujet fait débat...)	Association villageoise d'usagers (chasse, pêche, apiculture, plantes médicinales etc.) Infrastructures villageoises Animateurs villageois Tourisme en périphérie du parc (guides et infrastructures).
Services technique de l'état et comités concertation	Efficacité, expérience ; pérennité, légitimité Possède également des services d'animation déjà présents sur les terrains.	lourdeur administrative rétention d'information faibles moyens d'action sur le terrain ils ne sont pas neutres (forestiers etc.)	Aménagement hydraulique, agriculture, pastoralisme, sensibilisation : mais quels moyens ? Chasse villageoise : mais quels moyens et quelles approches Planification
ONG et coopératives / Mutualités	Rapidité Disponibilité Efficacité de la gestion Souplesse	rétention et dilapidation d'information manque d'expérience recherche de profits personnels qualité des personnels souvent insuffisante	animation villageoise, sensibilisation appui technique aux villageois encadrement des activités de tourisme villageois crédit au développement local.
ECOPAS dont C.O.	Point de vue régional Maîtrise de l'exécution Evaluation et capitalisation	Capacité limitée de présence villageoise (6 animateurs prévus par pays ?) faible technicité en matière de développement rural manque de rapidité pas objectif sur les besoins de développement	Emplois des animateurs villageois ? Chasse villageoise Suivi-évaluation des actions villageoises Transhumance et aspects régionaux (CTS, CO).
Autres Projets	Rapidité, disponibilité	caractère éphémère pas objectif.	Encadrement tourisme villageois ?

	souplesse		
Secteur privé	efficacité et souplesse	Profits prioritaires d'où faiblesse de la qualité des travaux entrepris, notamment en matière d'animation	Concessionnaires sur la chasse Surveillance Infrastructures Exploitation du Tourisme Formation pour ces activités

ANNEXE 5 : Compte – Rendu de la Réunion « Girafe »

Bureau du Directeur de la Faune, des Pêches et de la Pisciculture
Niamey, 28/06/01
10h00 – 12h00

(complété des notes d'entretien avec le Chef Environnement Secteur Boboye, M. ISSA)

Etaient présents :

François BUSSON (ECOPAS Niger, assistant technique)
Mathieu RETAILLEAU (AFVP Niamey, chargé d'opérations)
Carole BIRCK (FFEM, MNHN, évaluation Girafe, étudiante)
Mohamadou MAGHA (SDSA, coordinateur)
Amadou MAMIDOU (ODD, président)
Maman DJIBO (DFPP, cellule girafe, tel 73 40 69)
Gilles KLEITZ (ECOPAS/Cirad – Mission Zones Périphériques)
Idé NIANDOU (ECOPAS Niger, Coordinateur)
Abdou Malam ISSA (DFPP/SAFA chef de service)
Seyni SEYDOU (DFPP, directeur)
le PURNKO (projet SNV sur les girafes) est excusé.

La réunion doit faire le point sur la situation de l'assistance aux initiatives de conservation de la population de girafes de Koundé et de la brousse tigrée. Comment ECOPAS peut-il intervenir dans cette situation, sachant que le projet dispose d'une ligne spécifique « girafes » et que la ligne générale d'actions en zone périphérique peut être utilisée sur Koundé ?

La mission Zone Périphérique précise ces termes de référence et propose d'examiner la situation de l'assistance à la protection communautaire de la girafe, afin de préciser comment la ligne girafe d'ECOPAS peut être mise à profit. Il est précisé également qu'il s'agit d'éviter toute rupture d'approche et de partenariat, et de pérenniser les acquis des projets précédents (SNV, AFVP), dont les résultats ont prouvé le bien-fondé.

La DFPP informe les participants qu'une réunion a eu lieu dans ce bureau en avril 2001 sur le même thème. Au cours de cette réunion, la DFPP a demandé à la SNV une évaluation de l'organisation villageoise qui met en oeuvre les actions pratiques de gestion et de valorisation de la population de girafe, l'ODD. L'évaluation a été effectuée, le rapport est disponible (il est distribué pendant la réunion) mais il n'a pas encore fait l'objet d'une restitution officielle auprès de la DFPP. La SNV et l'AFVP étaient toutes les deux soucieuses de se désengager progressivement des activités à Koundé dès 2000. Ce désengagement est effectif depuis avril 2001. Par ailleurs, la DFPP a formulé en 2000 une proposition de projet d'un montant de 14 millions de FF (« Proposition d'un Programme d'Appui à la Zone de Transition de Kouré et du Dallol, Bosso Nord »), actuellement examiné par la délégation de l'Union Européenne à Niamey (par la suite projet FED).

La DFPP signale qu'il existe beaucoup d'information sur la zone, sur les girafes, sur les performances du tourisme et de l'ODD. Un schéma directeur a également été négocié mais il n'a jamais été mis en oeuvre. Il prévoit un sanctuaire de 5000ha en brousse tigrée (sur cuirasse), même si la pression foncière sur ce type d'habitat n'est pas importante, vu ses

faibles potentiels agricoles (mais problèmes de coupe de bois). La véritable inquiétude de la DFPP, c'est de mettre la population de girafe en sécurité. Par ailleurs, un participant se demande si la capacité de charge en girafe est déjà dépassée.

Il se dégage rapidement un consensus autour du fait qu'on ne peut pas faire un plan d'action tant qu'un point n'a pas été fait sur la situation. Ce point doit partir du rapport SNV sur l'ODD et s'inspirer du travail d'identification du projet FED (4 réunions ont été organisées dans ce cadre), ainsi que des autres projets. Il faudrait examiner les activités qui sont programmées dans la proposition FED et voir celle qu'ECOPAS pourrait prendre en charge.

La cellule Girafe de la DFPP (une personne ici présente) précise que sont disponibles un rapport sur la cohabitation homme-girafe, les P.V. des quatre réunions de préparation du projet FED, un plan directeur pour l'aménagement de la zone, et un plan villageois de développement. Ces deux derniers éléments ont été réalisés par le projet PRNUKO (SNV).

La DFPP envisage la répartition suivante des tâches. Les activités liées au terrain et à l'animation villageoise doivent passer par l'ODD et peuvent être sous-contractées. Les activités de suivi scientifique, de contrôle et de surveillance, tout ce qui est lié aux textes doit revenir à la DFPP, ce qui était le cas dans les phases précédentes.

On signale que sur la base de l'évaluation de l'ODD, les circuits de financement locaux sont problématiques. L'ODD est né du schéma directeur, six mois seulement avant la fin de l'assistance technique du SNV. L'ODD a essayé d'ouvrir un compte sans succès. Actuellement, c'est la SNV qui conserve les recettes des guides. La SNV est présentée comme réticente à passer les fonds à l'ODD, de crainte que l'organisation villageoise n'ait pas les capacités de gestion suffisante. Après le départ de la dernière assistante technique, il n'y a plus eu de contact entre l'ODD et la SNV. C'est à ce moment que la DFPP a demandé une évaluation. Comme il n'y a pas eu de restitution officielle, la DFPP ne peut pas encore donner suite aux résultats.

La mission zone périphérique demande s'il est possible d'organiser une réunion entre la DFPP, la SNV et ECOPAS (composante Niger) pour discuter de l'évaluation de l'ODD et définir les suites des interventions.

Un participant informe de l'existence d'un fond provenant du Zoo de Daré (Guy La Fontaine), notamment pour l'uniforme des guides, le fonctionnement des véhicules etc. Par ailleurs, le PGRN soutient la zone à hauteur de 3 millions de CFA pour des opérations de reboisement de la brousse tigrée, ainsi que de la formation, selon un plan disponible auprès de l'antenne locale du projet. Ces remarques soulèvent des interrogations sur le problème de double financement d'activités et de besoin de coordination.

S'il est clair que la DFPP doit jouer à la fois un rôle de coordination des différentes interventions et de suivi sur le terrain des populations de girafe, la réunion n'a pas permis de définir les grandes lignes d'un montage pour la mise en oeuvre de la ligne Girafe du projet ECOPAS. Sous la coordination de la DFPP, il doit être possible de définir les partenariats les mieux adaptés pour assurer le suivi des populations (DFPP + Volet Recherche ECOPAS), l'appui à l'ODD (Action Villageoise ECOPAS, possibilité de sous-traitance) et la mise en oeuvre du schéma directeur (PGRN, CoFo, Action Villageoise ECOPAS...).

Le DFPP confirme qu'il organisera une réunion SNV/DFPP/ECOPAS et clôt la réunion.

Entretien avec le Chef Dept. Environnement, Arrd. BOBOYE, Birnin Gaouré 29/6/01

La situation est en attente depuis le retrait de la SNV. L'ODD a de sérieux besoins d'être soutenue et appuyée techniquement. La DFPP n'a pas réalisé de comptage depuis un an et

demi, bien qu'il y ait eu cette année 9 naissances (portant le nombre de girafe à 98). Le système de suivi assure que des photographies de chaque girafon soient prises pour l'identification. Il existe ainsi un album photo, conservé par l'ODD.

La SNV a démarré son action en 1995, en entamant des études sur les girafes + MARP, avec pour objectif d'assurer la conservation de la population de girafe par la mise en oeuvre d'activités d'écotourisme, de gestion des ressources naturelles, et d'inclusion dans une réserve de biosphère (MAB). Ceci aboutit à un plan directeur d'aménagement. Initialement 11 villages avaient été retenus dans le plan d'aménagement réalisé de façon participative. 33 villages ont finalement été inclus, afin de couvrir toute la zone de mouvement des girafes. Ce plan inclut la mise en place d'un sanctuaire de 5000ha. Il définit également trois volets d'action : gestion durable des ressources naturelles, aspects socio-économiques, gestion des girafes (écotourisme, suivi scientifique, éducation – sensibilisation). L'AFVP s'occupe du volet écotourisme. Le FFEM finance une partie des actions. Cela inclut des interventions de développement (puits, maraîchage, réhabilitation de la brousse tigrée, renforcement des capacités de l'ODD, reconnaissance juridique de l'organisation). Globalement, il a très peu d'éléments du plan d'aménagement qui ont été réalisés. La SNV s'est désengagé d'une exécution directe, en faisant appel à une ONG nigérienne (ONVPE). Le PGRN intervient également dans la Boboye depuis 4 ans mais le programme a des problèmes de lourdeur de procédure qui freinent l'exécution. Ainsi, le secrétaire du CoFo a travaillé avec le PGRN pour le balisage mais depuis un an, rien n'a avancé.

Plusieurs problèmes se posent actuellement. Il y a des périodes où les girafes s'abattent sur les jardins (manguiers etc.)(mars, avril) et après les récoltes, elles viennent voler les résidus réservés aux bovins. Au niveau des guides, il y a un problème de répartition des recettes. Selon les règles, la moitié des recettes va à la caisse des guides, et l'autre moitié est pour l'ODD (dont la caisse est tenue par la SNV ?). Cette règle n'est pas appliquée et tout va dans la caisse des guides. C'est l'ODD qui devrait faire pression mais comme cette organisation n'est pas fonctionnelle, les guides peuvent continuer d'accaparer les recettes. Ces dernières s'élèvent à 150 000 cfa mensuels pour les mois bas et 300 à 400 000 cfa pour les mois hauts.

Finalement, les besoins les plus pressants pour la conservation des girafes sont les suivants :

- suivi et renforcement des capacités de l'ODD ;
- suivi de la population des girafes ;
- mise en oeuvre du schéma directeur (aspects développement et délimitation) ;
- au Niger, il n'y a pas de spécialiste de la capture, manutention, soins vétérinaires etc. disponible pour les girafes. Il y a eu en conséquence plusieurs pertes récentes d'animaux. Il faudrait former un forestier ou vétérinaire pour ce type d'activités.

Il y a consensus autour de la zone proposée pour le sanctuaire dans la mesure où elle ne présente pas de potentiel agricole (cuirasse).
